

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 3.1

Assemblée du : 4 JUIN 2014

Résolution no : CA-2014-123

RECOMMANDATION : STM-4716-02-14-02

D'ADJUGER aux entreprises mentionnées ci-dessous, le contrat pour l'acquisition de chariots élévateurs et de petits véhicules utilitaires à suspension indépendante pour le déneigement, pour un montant de 606 409,00 \$, plus les taxes de 90 809,75 \$, pour un montant de 697 218,75 \$ toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public STM-4716-02-14-02 et des soumissions produites par les Adjudicataires :

Adjudicataires	Valeur (avant taxes)	Taxes	Valeur total (taxes incluses)
Liftow	174 284,00 \$	26 099,03 \$	200 383,03 \$
Camions Industriels Yale Montréal Ltée	49 784,00 \$	7 455,15 \$	57 239,15 \$
Les Équipements Johnston	35 006,37 \$	5 242,21 \$	40 248,58 \$
Bobcat de Joliette	347 334,63 \$	52 013,36 \$	399 347,99 \$
Total	606 409,00 \$	90 809,75 \$	697 218,75 \$

D'AUTORISER une réserve pour contingence, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 697 218,75 \$ TTI

REQUÉRANT :
ENTRETIEN AUTOBUS

Nom : Renée Amilcar
Titre : Directrice

DATE : 14 mai 2014

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :
BUS

Nom : André Poisson
Titre : Directeur exécutif

DATE : 14 mai 2014

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE :

EXPOSÉ DU BESOIN :

Ces acquisitions sont requises dans le cadre du plan de remplacement et additions 2012-2016 des véhicules de service. Elles ont pour objectif de maintenir les actifs et de répondre aux nouveaux besoins en matière de véhicules de service. Il s'agit notamment de chariots élévateurs et de petits véhicules utilitaires à suspension indépendante pour le déneigement.

Les acquisitions sont financées par le règlement d'emprunt R-140. Ces treize (13) véhicules serviront au remplacement de véhicules qui, en raison de leur âge économique, de l'état de la carrosserie, de la condition mécanique ou du type d'utilisation, doivent être remplacés.

OBJET : STM-4716-02-14-02
Acquisition de chariots élévateurs et de petits véhicules utilitaires à suspension indépendante pour le déneigement pour la STM.

PROCESSUS D'ADJUDICATION DE CONTRAT :

INFORMATIONS SUR LES SOUMISSIONS :

Nouveau contrat : ☒
Prolongation : ☐
Renouvellement : ☐

De gré à gré : ☐
Sur invitation : ☐ Publique : ☒

Nombre d'entreprises invitées : N/A
Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres : 12
Nombre de soumissions déposées : 6

ANNEXES JOINTES :

Avis des affaires juridiques : ☐
Analyse technique : ☒
Analyse des prix : ☐
Analyse de qualité : ☐

Rapport sur la conformité des soumissions : ☐
Rapport d'évaluation des offres : ☐

Liste des soumissionnaires : ☐
Autres annexes : ☐

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP ☐ (date) N/A

☐ Comité du CA N/A

DÉMARCHE ET CONCLUSION

La démarche d'appel d'offres :

Un appel d'offres public a été publié dans le quotidien *Le Journal de Montréal*, le 12 mars 2014 et sur SEAO, le système électronique des appels d'offres. Les soumissions ont été ouvertes publiquement le 7 avril 2014.

Le marché :

L'appel d'offres ci-présent était destiné à des concessionnaires de véhicules d'atelier et de travaux spécialisés.

Processus d'adjudication :

Comme le prévoyaient les termes et conditions de l'appel d'offres, il est recommandé d'adjuger au plus bas soumissionnaire conforme sur le prix total offert par modèle de véhicule (numéro de devis technique), incluant les options choisies et l'escompte de paiement, et ce, conformément au document d'appel d'offres STM-4716-02-14-02. Le contrat ne prévoit aucune option de renouvellement.

Analyse des soumissions :

Douze (12) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres. Six (6) d'entre elles ont déposé une offre pour au moins un des items demandés aux documents d'appel d'offres.

Estimation :

L'estimation de contrôle, pour ce contrat, était de 726 000,00 \$ toutes taxes incluses incluant les différentes options. Le prix soumis de 697 218,75 \$ toutes taxes incluses est donc inférieur de 28 781,25 \$ (3,9 % favorable). Cela s'explique notamment par une plus grande participation des concessionnaires pour cet appel d'offres, ce qui a engendré un effet de compétition. Aussi, le volume pour la portion des chariots élévateurs et pour les petits véhicules utilitaires pour le déneigement, a eu une influence favorable sur le prix soumis.

Également, pour l'ensemble de ces véhicules nous remarquons une légère diminution de 1 % par rapport aux derniers prix payés.

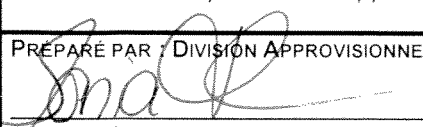
Suite de la rubrique « Démarche et conclusion » annexée à la présente recommandation

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

Suite de la rubrique « Développement durable » annexée à la présente recommandation.

PRÉPARÉ PAR : DIVISION APPROVISIONNEMENT EXPLOITATION


Nom : Sonia Thibodeau
Titre : Administrateur de contrats

DATE :

9 mai 14

SERVICE : CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT


Nom : Line Boucher
Titre : Directrice

DATE :

12 mai

2014

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Appels d'offres publics STM-4716-02-14-02

Acquisition de chariots élévateurs et de petits véhicules utilitaires à suspension indépendante pour le déneigement pour la STM.

SUITE DE LA RUBRIQUE INTITULÉE : « DÉMARCHE ET CONCLUSION » :

Comparatif pour les véhicules de service :

Type de véhicule	# Devis et montant unitaire avant taxes	Historique Tous les montants sont avant taxes
Un (1) chariot élévateur au propane d'une capacité nominale de charge de 2 722 kg (6000 lb), à quatre (4) roues, pneus pleins de type «cushion» opérateur assis et cabine fermée.	DEV-V-74-0161R2 36 262,00 \$ par Liftow Nombre de soumissionnaires : 3 Nombre de soumissionnaires conformes : 3	- Appel d'offres : STM-3613-12-08-60 en lien avec le devis technique DEV-V-74-0163R1 - Année d'acquisition: 03/2009 - Fournisseur : Yale - Dernier prix payé : 41 276,00 \$ - Écart : Diminution de 12,1 % par rapport au dernier prix payé. Cela s'explique, entre autres par le fabricant (Toyota), distribué par Liftow, qui nous a offert un rabais sur le volume sur les différents chariots élévateurs qu'il a soumissionné, ce qui nous permet de bénéficier d'un meilleur prix.
Deux (2) chariots élévateurs au propane d'une capacité nominale de charge de 2 722 kg (6000 lb), à quatre (4) roues, pneumatiques, opérateur assis et cabine fermée.	DEV-V-74-0163R2 35 968,00 \$ par Liftow Nombre de soumissionnaires : 3 Nombre de soumissionnaires conformes : 1	- Appel d'offres : STM-3613-12-08-60 en lien avec le devis technique DEV-V-74-0163R1 - Année d'acquisition : 03/2009 - Fournisseur : Yale - Dernier prix payé : 41 276,00 \$ - Écart : Diminution de 12,9 % par rapport au dernier prix payé. Cela s'explique, entre autres par le fabricant (Toyota), distribué par Liftow qui nous a offert un rabais sur le volume sur les différents chariots élévateurs qu'il a soumissionné, ce qui nous permet de bénéficier d'un meilleur prix.
Un (1) chariot élévateur au propane d'une capacité nominale de charge de 1 361 kg (3000 lb), à quatre (4) roues, pneumatiques et opérateur assis.	DEV-V-74-0222R0 24 487,00 \$ par Liftow Nombre de soumissionnaires : 3 Nombre de soumissionnaires conformes : 2	- Aucun historique d'achat pour ce type de chariot élévateur. - La différence entre les deux (2) soumissionnaires conformes représente un écart de 15,8 % par rapport à ce type de chariot élévateur.

Suite des comparatifs pour les véhicules de service :

Type de véhicule	# Devis et montant unitaire avant taxes	Historique Tous les montants sont avant taxes
Un (1) chariot élévateur électrique d'une capacité nominale de charge de 2 722 kg (6000 lb), à quatre (4) roues, pneus pleins de type «cushion» et opérateur assis.	DEV-V-74-0224R0 39 467,00 \$ par Liftow Nombre de soumissionnaires : 3 Nombre de soumissionnaires conformes : 1	- Appel d'offres : STM-3208-05-06-60 en lien avec le devis technique DEV-V-74-0088R0 - Année d'acquisition : 07/2006 - Fournisseur : Yale - Dernier prix payé : 38 180,00 \$ - Écart : Augmentation de 3,3 % par rapport au dernier prix payé. Cela s'explique, entre autres, par des composantes électriques supplémentaires ainsi qu'un chargeur de batterie intelligent.
Un (1) chariot élévateur électrique d'une capacité nominale de charge de 1 814 kg (4000 lb), à quatre (4) roues, pneus pneumatiques, opérateur assis et cabine fermée.	DEV-V-74-0226R0 49 359,00 \$ par Les Camions Industriels Yale Montréal Ltée Nombre de soumissionnaires : 3 Nombre de soumissionnaires conformes : 2	- Appel d'offres : 0905277602 en lien avec le devis technique DEV-V-74-0174R0 - Année d'acquisition : 06/2009 - Fournisseur : Liftow - Dernier prix payé : 35 825,00 \$ - Écart : Augmentation de 27,4 % par rapport au dernier prix payé. Cela s'explique, entre autres, par une modification telle que l'ajout d'une cabine fermée que l'on ne retrouvait pas lors de la dernière acquisition en 2009.
Un (1) chariot élévateur électrique pour allées étroites à tablier porte-fourche rétractable à double profondeur d'une capacité nominale de charge de 1 361 kg (3000 lb), et hauteur de levée des fourches de 4,06 m (160 po).	DEV-V-74-0256R0 30 673,14 \$ par Les Équipements Johnston Nombre de soumissionnaires : 3 Nombre de soumissionnaire conforme : 1	- Appel d'offres : STM-3208-05-06-60 en lien avec le devis technique DEV-V-74-0087R0 - Année d'acquisition : 07/2006 - Fournisseur : Wajax - Dernier prix payé : 31 085,00 \$ - Écart : Diminution de 1,3 % par rapport au dernier prix payé. Cela s'explique, entre autres, par un produit de fabrication différent mais qui demeure en soi un écart négligeable.
Six (6) petits véhicules utilitaires à suspension indépendante à quatre (4) roues motrices directionnelles, moteur diesel et chasse-neige orientable.	DEV-V-74-0215R0 59 949,56 \$ par Bobcat de Joliette Nombre de soumissionnaires : 2 Nombre de soumissionnaire conforme : 1	- Aucun historique d'achat pour ce type de véhicule utilitaire. - La différence entre le soumissionnaire le plus élevé versus le moins élevé représente un écart de 16,2 % par rapport à ce type de véhicule utilitaire.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Appels d'offres publics STM-4716-02-14-02

Acquisition de chariots élévateurs et de petits véhicules utilitaires à suspension indépendante pour le déneigement pour la STM.

SUITE DE LA RUBRIQUE INTITULÉE :

« DÉVELOPPEMENT DURABLE »

Argumentaire en matière de développement durable sur le choix des véhicules d'atelier:

Six (6) petits véhicules utilitaires pour le déneigement



- Bobcat 5600 et 5610

Les nouveaux véhicules utilitaires sont beaucoup mieux adaptés aux travaux de déneigement des stations de métro et permettent les déplacements entre les stations. Ils possèdent une suspension indépendante aux quatre (4) roues et deux (2) places assises à l'intérieur pour les travaux estivaux.

L'ergonomie et la santé sécurité au travail a été un facteur déterminant dans le choix de la marque Bobcat.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : STM-4716-02-14-02

Acquisition de chariots élévateurs et de petits véhicules utilitaires à suspension indépendante pour le déneigement pour la STM.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre				
Compte	547150	547150	Multiple	
Ordre interne	271403	271404		
Réseau activité				
Règlement d'emprunt	R-140	R-140	R-140	
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	83 148,77 \$	86 178,36 \$	527 891,62 \$	697 218,75 \$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de Juin 2014 à Décembre 2014

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**	606 409,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	606 409,00 \$
(B) TPS	30 320,45 \$	0,00 \$	0,00 \$	30 320,45 \$
(C) TVQ	60 489,30 \$	0,00 \$	0,00 \$	60 489,30 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	697 218,75 \$	0,00 \$	0,00 \$	697 218,75 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	68 307,73 \$	0,00 \$	0,00 \$	68 307,73 \$
(F) Montant net (D-E)	628 911,02 \$	0,00 \$	0,00 \$	628 911,02 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

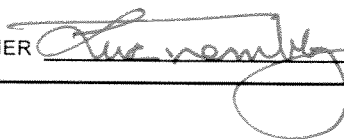
SUBVENTION : Suite à une évaluation du dossier par le MTQ, ce projet a été admis à une subvention finale de 85% des dépenses admissibles, selon les modalités du programme SOFIL (Société de financement des infrastructures locales du Québec). La Division soutien exploitation et projets de la Direction Budget et Investissements confirme que cette subvention a été autorisée le 11 mars 2013.

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS : _____

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER



DATE : 30-5-2014

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 3.2

Assemblée du : 4 Juin 2014

Résolution no : CA-2014-124

RECOMMANDATION : STM-4676-11-13-10

D'ADJUGER à l'entreprise CREVIER LUBRIFIANTS INC., un contrat de fourniture d'huile synthétique pour pont moteur de marque Durand, pour une période de trente-six (36) mois, pour un montant de 823 978,15 \$, plus les taxes de 123 390,73 \$, pour un montant maximum de 947 368,88 \$ toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public STM-4676-11-13-10 et à la soumission produite par l'Adjudicataire.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 947 368,88 \$ TTI

REQUÉRANT :
CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Line Boucher DATE : 14 mai 2014

Nom : Line Boucher
Titre : Directrice

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :
RESSOURCES HUMAINES ET SERVICES PARTAGÉS

Alain Brière DATE : 16/5/2014

Nom : Alain Brière
Titre : Directeur exécutif

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE : [Signature]

EXPOSÉ DU BESOIN :

Pour assurer la continuité de ses opérations, la STM a besoin d'une huile synthétique à base de polyalkylene glycols pour utilisation dans les différentiels de marque « Durand ». Cette huile est utilisée exclusivement pour les voitures de métro MR-73.

Ce type d'huile doit répondre à des performances sur toute une gamme de températures ainsi qu'à des conditions sévères. Par exemple, elles doivent contribuer à la conservation d'énergie due à une réduction de friction, à la diminution de l'usure des pièces et à la stabilité de la viscosité à températures élevées.

Les prévisions des besoins ont été évaluées par la Division gestion des matières, entreposage et distribution de la Direction chaîne d'approvisionnement, en collaboration avec la Division ingénierie matériel roulant Métro de la Direction exécutive services techniques.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : STM-4676-11-13-10 (Adjudication)
Fourniture d'huile synthétique pour pont moteur de marque Durand

PROCESSUS D'ADJUDICATION DE CONTRAT :

<i>INFORMATIONS SUR LES SOUMISSIONS :</i>	<i>ANNEXES JOINTES :</i>
Nouveau contrat : ☒	Avis des affaires juridiques : ☒
Prolongation : ☐	Analyse technique : ☐
Renouvellement : ☐	Analyse des prix : ☐
	Analyse de qualité : ☐
De gré à gré : ☐	
Sur invitation : ☐ Publique : ☒	Rapport sur la conformité des soumissions : ☐
Nombre d'entreprises invitées : n/a	Rapport d'évaluation des offres : ☐
Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres : 8	Liste des soumissionnaires : ☐
Nombre de soumissions déposées : 3	Autres annexes : ☐

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP ☐ N/A

☐ Comité du CA N/A

DÉMARCHE ET CONCLUSION

La démarche de l'appel d'offres

Un appel d'offres a paru dans le quotidien *Le Journal de Montréal*, le 21 janvier 2014 et a été publié le 22 janvier 2014 sur SEAO, le système électronique des appels d'offres du gouvernement du Québec. Les soumissions ont été ouvertes publiquement, le 4 mars 2014.

Le marché

L'appel d'offres s'adressait aux distributeurs d'huile synthétique pour pont moteur de marque Durand. Les fournisseurs devaient être en mesure de respecter les spécifications du devis technique (DEV-MR-ME-065-04-BOOM-5094) de la STM.

Analyse des soumissions

Huit (8) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres. Trois (3) d'entre elles ont déposé une offre, qui ont toutes été déclarées recevables. Le plus bas soumissionnaire, soit l'entreprise CREVIER LUBRIFIANTS INC. est conforme. Les prix sont fermes pour toute la durée du contrat.

Règle d'adjudication

Comme le prévoit la règle d'adjudication, il est recommandé d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en fonction du prix total offert, incluant l'escompte de paiement, soit CREVIER LUBRIFIANTS INC., selon les termes et conditions de l'appel d'offres.

Option(s) de renouvellement

Aucune option de renouvellement n'est prévue au contrat.

Suite de la rubrique « Démarche et conclusion » annexée à la présente recommandation de la page suivante.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

Une attention particulière a été portée sur le choix des contenants et de leur volume. Afin de réduire l'impact sur l'environnement, la STM a opté pour des contenants réutilisables (en consigne) et de formats plus grands (1000 L au lieu de 200 L), réduisant ainsi l'exploitation des ressources naturelles, les émissions atmosphériques, la consommation énergétique et la consommation d'eau liée à la fabrication des emballages.

PRÉPARÉ PAR : DIVISION APPROVISIONNEMENT EXPLOITATION

SERVICE : DIRECTION CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Line Boucher
Nom : Sandra Simard
Titre : Administrateur de contrats

DATE : 14/5/2014

Line Boucher
Nom : Line Boucher
Titre : Directrice

DATE : 14/5/2014

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : STM-4676-11-13-10 (Adjudication)
Fournitures d'huile synthétique pour pont moteur de marque Durand

SUITE DE LA RUBRIQUE INTITULÉE :

« Démarche et conclusion »

Estimation

L'estimation de contrôle était de 1 138 986,21 \$ toutes taxes incluses. Le prix soumis de 947 368,88 \$, toutes taxes incluses, est donc inférieur de 191 617,33 \$ (17 % favorable). Le prix du contrat représente un écart favorable de 9 % par rapport au dernier prix payé par la STM. Ces écarts s'expliquent par le fait que l'entreprise CREVIER LUBRIFIANTS INC. a offert des prix très compétitifs.

Historique des contrats précédents

Contrat	Résolution	Valeur totale du contrat (incluant options renouv. et tti)	Période couverte	Combien d'options de renouvellement prévues	Options de renouvellement (utilisées ou non)	Adjudicataire
STM-4004-03-11-47	CA-2011-158	1 142 942,83 \$	36 mois (d'août 2011 à août 2014)	N/A	N/A	Thermal-Lube Inc.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : STM-4676-11-13-10 (Adjudication)

Fourniture d'huile synthétique pour pont moteur de marque Durand

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre	00000			
Compte	161001			
Ordre interne	000000			
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	947 368,88 \$	\$	\$	947 368,88 \$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de août 2014 à août 2017

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**	91 553,13 \$	274 659,38 \$	457 765,64 \$	823 978,15 \$
(B) TPS	4 577,66 \$	13 732,97 \$	22 888,28 \$	41 198,91 \$
(C) TVQ	9 132,42 \$	27 397,27 \$	45 662,12 \$	82 191,82 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	105 263,21 \$	315 789,62 \$	526 316,04 \$	947 368,88 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	10 312,82 \$	30 938,46 \$	51 564,09 \$	92 815,37 \$
(F) Montant net (D-E)	94 950,39 \$	284 851,16 \$	474 751,95 \$	854 553,51 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

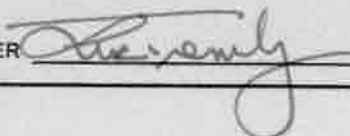
SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS : _____

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER



DATE : 30-5-2017

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no :

3.3

Assemblée du :

4 JUIN 2014

Résolution no :

CA-2014-125

RECOMMANDATION : STM- 4239-04-12-54

D'AUTORISER une augmentation des enveloppes budgétaires pour les contrats d'achats regroupés pour la fourniture de roulements et de manchons, octroyés aux fournisseurs indiqués à l'annexe jointe à la présente, intitulée « Suite de la rubrique « RECOMMANDATION ».

Pour un montant maximum avant taxes pour la STM de 562 294,00 \$, plus les taxes de 84 203,53 \$, soit un montant total de 646 497,53 \$, le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres STM-4239-04-12-54 et aux soumissions présentées par les fournisseurs.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 646 497,53 \$ TTI

REQUÉRANT :

CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Line Boucher

DATE : 23/05/2014

Nom : Line Boucher

Titre : Directrice

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :

RESSOURCES HUMAINES ET SERVICES PARTAGÉS

Alain Brière

DATE : 23/5/2014

Nom : Alain Brière

Titre : Directeur exécutif

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE :

J. Tremblay

DATE :

4 JUIN 2014

EXPOSÉ DU BESOIN :

Pour assurer la continuité de ses activités, la STM a besoin de diverses pièces de rechange pour l'entretien de ses autobus, de ses voitures métro et des équipements divers, notamment des roulements et des manchons.

Les prévisions de la demande en termes de quantités de pièces ont été évaluées par la Division de gestion des matières, entreposage et distribution de la Direction chaîne d'approvisionnement.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : STM-4239-04-12-54 AUGMENTATION_FOURNITURE DE ROULEMENT ET MANCHONS (ACHAT REGROUPÉS)

PROCESSUS D'ADJUDICATION DE CONTRAT :

INFORMATIONS SUR LES SOUMISSIONS :

Nouveau contrat : ☐
Prolongation : ☐
Renouvellement : ☐
Augmentation enveloppe ☒

De gré à gré : ☐
Sur invitation : ☐ Publique : ☒

Nombre d'entreprises invitées :
Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres :
Nombre de soumissions déposées :

ANNEXES JOINTES :

Avis des affaires juridiques : ☐
Analyse technique : ☐
Analyse des prix : ☐
Analyse de qualité : ☐

Rapport sur la conformité des soumissions : ☐
Rapport d'évaluation des offres : ☐

Liste des soumissionnaires : ☐
Autres annexes : ☐

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP ☐

☐ Comité du CA

DÉMARCHE ET CONCLUSION

L'appel d'offres a été publié dans le Journal de Montréal, le 23 avril 2012 et sur le SEAO, le système électronique des appels d'offres. Les soumissions ont été ouvertes publiquement, le 22 mai 2012.

Il s'agit d'un appel d'offres d'achats regroupés dans lequel la STM a agi comme mandataire de la STL, RTL et RTC.

Il est à noter que le RTC s'est retiré de cet appel d'offres avant l'adjudication à cause de nombreux changements dans ses numéros de pièces et le changement de ses besoins. Le retrait du RTC est conforme aux termes et conditions du document d'appel d'offres STM-4239-04-12-54

Historique d'adjudication

Contrat	Résolution	Adjudicataire	Valeur Totale du contrat pour la STM (TTI et contingence comprises)	Période couverte (sans les options)	Option de renouvellement
STM-4239-04-12-54	CA-2012-225	-BDI Canada -Prévost -Motion industries -ABC Baker transit -Wajax composants industriels -Réseau CB (Canadian Bearing)	3 295 007,52\$ TTI	1 ^{er} oct 2012 au 30 sep 2015	2 options de 12 mois

La présente recommandation vise à autoriser l'augmentation de l'enveloppe du contrat initial.

Suite de la rubrique « DÉMARCHE ET CONCLUSION » annexée à la présente recommandation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

N/A

PRÉPARÉ PAR :

DATE : 12 mai 2014

Nom : Elizabeth Lescano
Titre : Administrateur de contrats

SERVICE :

Nom : Line Boucher
Titre : Directrice

DATE : 12 mai 2014

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : STM- 4239-04-12-54 (Augmentation)

Titre de l'appel d'offres : Fourniture de roulement et manchons (Achats regroupés: STM, STL, RTL, RTC)

SUITE DE LA RUBRIQUE INTITULÉE :

« RECOMMANDATION »

Tableau des augmentations

Adjudicataires	STM	STL	RTL	Total adjudicataire
Prévost, une division groupe Volvo	45 505,15 \$	0,00 \$	0,00 \$	45 505,15 \$
Wajax composants industriels	49 421,72 \$	0,00 \$	0,00 \$	49 421,72 \$
BDI Canada Inc.	149 978,04 \$	0,00 \$	0,00 \$	149 978,04 \$
Motion Industries (Canada) Inc.	102 873,52 \$	0,00 \$	0,00 \$	102 873,52 \$
ABC Baker Transit Parts	38 034,96 \$	0,00 \$	0,00 \$	38 034,96 \$
Réseau CB (Canadian Bearings)	176 480,62 \$	0,00 \$	0,00 \$	176 480,62 \$
Montant sans taxes	562 294,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	562 294,00 \$
Taxes (TPS + TVQ) du montant	84 203,53 \$	0,00 \$	0,00 \$	84 203,53 \$
Montant Total avec taxes sans montant additionnel	646 497,53 \$	0,00 \$	0,00 \$	646 497,53 \$

Note :

- La STL et le RTL représentent 3,1 % du budget total adjugé et ont été contactés, afin de valider le besoin d'augmentation de leur enveloppe budgétaire. Aucune société n'en a eu besoin.

SUITE DE LA RUBRIQUE INTITULÉE :

« DEMARCHE ET CONCLUSION »

Justification de l'augmentation de l'enveloppe budgétaire

Les principales raisons qui justifient cette augmentation sont des quantités qui n'ont pas été achetées sur le contrat précédent et la sous-estimation de la demande pour les pièces du matériel MR63. En effet, comme la stratégie de fin de vie du matériel MR63, avec l'arrivée de MPM-10, n'était pas confirmée au moment de faire les prévisions, les estimés de consommation pour les pièces MR63 ont été conservatrices.

Le montant pour la présente augmentation d'enveloppe budgétaire pour la STM est de 646 497,53 \$ toutes taxes incluses, portant ainsi la valeur du contrat à un total de 3 941 505,05 \$ toutes taxes incluses.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : STM-4239-04-12-54 – AUGMENTATION FOURNITURE DE ROULEMENT ET MANCHONS (ACHAT REGROUPÉS)

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre	000000			
Compte	161001			
Ordre interne	000000			
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	646 497,53 \$	\$	\$	646 497,53 \$

* S'il y a plus que 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5 etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Inscription au PTI ☐ Oui ☐ Non

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de juin 2014 à 30 septembre 2015

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**	210 860,00 \$	351 434,00 \$	0,00 \$	562 294,00 \$
(B) TPS	10 543,00 \$	17 571,70 \$	0,00 \$	28 114,70 \$
(C) TVQ	21 033,29 \$	35 055,54 \$	0,00 \$	56 088,83 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	242 436,29 \$	404 061,24 \$	0,00 \$	646 497,53 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	23 751,91 \$	39 586,58 \$	0,00 \$	63 338,49 \$
(F) Montant net (D-E)	218 684,38 \$	364 474,66 \$	0,00 \$	583 159,04 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat s'échelonne sur plus de trois (3) ans, indiquer le total des années 3, 4 et 5, etc. dans la colonne « Année 3 » et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS : _____

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER

DATE : 30-5-2014

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no :

3,4

Assemblée du :

4 JUIN 2014

Résolution no :

CA-2014-126

RECOMMANDATION : STM-4233-03-12-54

D'ACCEPTER la cession par ACIER OUELLETTE INC. à la firme 8813957 CANADA INC. (faisant affaire sous la dénomination sociale ACIER OUELLETTE) du contrat de fourniture de métaux ferreux et non ferreux (STM-4233-03-12-54).

D'AUTORISER la convention de cession et de consentement, selon les termes et conditions substantiellement conformes au projet de la convention de cession et de consentement à intervenir entre la Société de transport de Montréal, ACIER OUELLETTE INC. et 8813957 CANADA INC. annexée à la présente.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 0 \$ TTI

REQUÉRANT :
CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Nom : Line Boucher
Titre : Directrice

DATE : 12/5/2014

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :
RESSOURCES HUMAINES ET SERVICES PARTAGÉS

Nom : Alain Brière
Titre : Directeur exécutif

DATE : 16/5/2014

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE :

EXPOSÉ DU BESOIN :

ACIER OUELLETTE INC. a procédé à une restructuration corporative dans le cadre de laquelle elle a vendu à la firme 8813957 CANADA INC. ses actifs, incluant le contrat de fourniture de métaux ferreux et non ferreux.

Conformément aux termes et conditions des documents d'appel d'offres, le contrat de fourniture de métaux ferreux et non ferreux ne peut être cédé, à moins d'autorisation écrite par la Société, autorisation demandée par ACIER OUELLETTE INC., en date du 1^{er} avril 2014.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Contrat STM-4233-03-12-54

Cession de contrat de fourniture de métaux ferreux et non ferreux

DÉMARCHE, SOLUTION PROPOSÉE ET CONCLUSION

Lors de la séance tenue le 4 juillet 2012, le conseil d'administration de la STM adjugeait un contrat de fourniture de métaux ferreux et non ferreux à l'entreprise ACIER OUELLETTE INC., pour une période de trois (3) ans, soit du 1^{er} septembre 2012 au 31 août 2015 (Résolution CA-2012-192).

En date du 1^{er} avril 2014, ACIER OUELLETTE INC. avise officiellement la STM de la cession du contrat de fourniture de métaux ferreux et non ferreux à la firme 8813957 CANADA INC., et que cette dernière assumera tous les droits et obligations dudit contrat.

Conformément aux termes et conditions des documents d'appels d'offres, notamment la clause 44, le contrat de fourniture de métaux ferreux et non ferreux ne peut être cédé, à moins d'autorisation écrite de la STM, autorisation demandée par ACIER OUELLETTE INC., en date du 1^{er} avril 2014.

L'approvisionnement en métaux ferreux et non ferreux ne sera pas affecté par cette cession, puisque les ressources affectées à l'exécution de ce contrat demeurent les mêmes.

Par conséquent, il est recommandé que la STM autorise la cession par ACIER OUELLETTE INC. du contrat de fourniture de métaux ferreux et non ferreux à la firme 8813957 CANADA INC.

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP ☐ N/A

☐ Comité du CA N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

N/A

LISTE DES ANNEXES

- Projet de la Convention de cession et de consentement.

PRÉPARÉ PAR : DIVISION APPROVISIONNEMENT EXPLOITATION

Nom : Gérard Leong
Titre : Administrateur de contrats

DATE : 13/05/2014

SERVICE : Direction chaîne d'approvisionnement

Nom : Line Boucher
Titre : Directrice

DATE : 12/5/2014

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Contrat STM-4233-03-12-54

Cession de contrat de fourniture de métaux ferreux et non ferreux

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre	00000			
Compte	161001			
Ordre interne	000000			
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	N/A \$	\$	\$	0 \$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de 4 juin 2014 à 31 août 2015

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**				0,00 \$
(B) TPS	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(C) TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(F) Montant net (D-E)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS : the name

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER

DATE :

30 5 2014

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 4.1

Assemblée du : 4 JUIN 2014

Résolution no : CA-2014-127

RECOMMANDATION : STM-3980-02-11-40

D'AUTORISER l'exercice de l'option de renouvellement du contrat pour l'entente de service pour le système d'exploitation de téléphonie Alcatel-Lucent de la STM, adjugé à l'entreprise SSP TELECOM INC., pour une période de douze (12) mois, à compter du 29 juin 2014, pour un montant de 65 400,00 \$, plus les taxes de 9 793,65 \$, pour un montant maximum de 75 193,65 \$, le tout conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres STM-3980-02-11-40 et de la soumission produite par l'Adjudicataire.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 75 193,65 \$ TTI

REQUÉRANT :
INGÉNIERIE TRCP

Nom : Luc Martineau
Titre : Chef de division

DATE : 24.05.06

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :
SERVICES TECHNIQUES

Nom : François Chamberland
Titre : Directeur exécutif

DATE : 14/05/07

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE : [Signature]

EXPOSÉ DU BESOIN :

Le système de téléphonie d'exploitation est essentiel à l'exploitation du métro. Il joue un rôle de premier plan dans le réseau du métro en permettant des communications fiables, notamment lors de gestion de crises. Ce système rencontre les normes NFPA-130.

La robustesse et la fiabilité exigées du système de communication ont nécessité la mise en place de systèmes en redondance de trois (3) nœuds augmentant ainsi la complexité de l'architecture du système de téléphonie d'exploitation.

La STM a besoin d'un fournisseur externe qui possède les certifications et l'expertise pour lui venir en aide, ainsi que l'accès direct au service de R&D d'Alcatel-Lucent.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : STM-3980-02-11-40 (première option de renouvellement)
Titre : Entente de service pour le système d'exploitation de téléphonie

PROCESSUS D'ADJUDICATION DE CONTRAT :

INFORMATIONS SUR LES SOUMISSIONS :

Nouveau contrat : ☐
Prolongation : ☐
Renouvellement : ☒

De gré à gré : ☐
Sur invitation : ☐ Publique : ☐

Nombre d'entreprises invitées :
Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres :
Nombre de soumissions déposées :

ANNEXES JOINTES :

Avis des affaires juridiques : ☐
Analyse technique : ☐
Analyse des prix : ☐
Analyse de qualité : ☐

Rapport sur la conformité des soumissions : ☐
Rapport d'évaluation des offres : ☐

Liste des soumissionnaires : ☐
Autres annexes : ☐

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP ☐ n/a

☐ Comité du CA n/a

DÉMARCHE ET CONCLUSION

Historique d'adjudication

Contrat	Résolution	Valeur du contrat	Période couverte (sans les options)	Options de renouvellement disponibles
STM-3980-02-11-40	CA-2011-197	380 051,65 \$	29 juin 2011 au 29 juin 2014	2 options de 12 mois

Le 29 juin 2011, la STM a adjudgé un contrat à l'entreprise SSP TELECOM INC., pour un montant total de 380 051,65 \$ toutes taxes et contingence incluses (Résolution CA-2011-197).

Le contrat prévoyait la mise à jour (montant forfaitaire) et le support du système de téléphonie de la STM, pour une durée de trois (3) ans.

La présente recommandation vise à autoriser l'exercice de la première option de renouvellement pour le support du système de téléphonie, pour une période additionnelle de douze (12) mois.

Justification de la levée d'option

Seul Alcatel-Lucent ou un revendeur autorisé d'Alcatel-Lucent peut supporter les équipements et systèmes de téléphonie de la STM. SSP TELECOM INC. est la seule entreprise qui possède les certifications reconnues par Alcatel-Lucent, dans la province de Québec, pour un système de téléphonie de complexité et d'envergure comparable à celui de la STM. De plus, le coût annuel pour le support du système de téléphonie est un montant fixe pour la durée du contrat, il n'y a aucune augmentation liée à l'indice des prix à la consommation. Il est donc recommandé d'exercer l'option de renouvellement.

Le montant pour la présente option de renouvellement est de 75 193,65 \$ toutes taxes incluses, portant ainsi la valeur du contrat à un total de 455 245,30 \$ toutes taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) : n/a

N/A

PRÉPARÉ PAR : DIVISION APPROVISIONNEMENT EXPLOITATION

SERVICE : CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

DATE : 1 juin 2014

DATE : 5 mai 2014

Nom : Yves Desmarais

Nom : Line Boucher

Titre : Administrateur de contrats

Titre : Directrice

SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : STM-3980-02-11-40 (première option de renouvellement)
Titre : Entente de service pour le système d'exploitation de téléphonie

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre	77200			
Compte	552290			
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	75 193,65 \$	\$	\$	75 193,65 \$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de juin 2014 à juin 2015

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**	65 400,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	65 400,00 \$
(B) TPS	3 270,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	3 270,00 \$
(C) TVQ	6 523,65 \$	0,00 \$	0,00 \$	6 523,65 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	75 193,65 \$	0,00 \$	0,00 \$	75 193,65 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	7 366,85 \$	0,00 \$	0,00 \$	7 366,85 \$
(F) Montant net (D-E)	67 826,80 \$	0,00 \$	0,00 \$	67 826,80 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

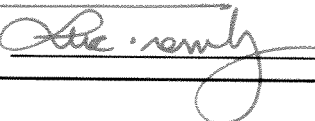
SUBVENTION : n/a

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS :

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER



DATE : 30-5-2014

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no :

4.2

Assemblée du :

4 JUIN 2014

Résolution no :

CA-2014-128

RECOMMANDATION : STM-4085-08-11-60

D'AUTORISER l'exercice de l'option de renouvellement pour le Bloc 1 – Papier, carton, plastique, verre et métal du contrat de Services pour la collecte et le transport de multimatières recyclables et de pneus de métro hors d'usage de la STM, adjugé à l'entreprise NI RÉCUPÉRATION, DIVISION DE CORPORATION NORME INTERNATIONALE INC., pour une période de douze (12) mois, à compter du 30 août 2014, pour un montant de 87 733,20 \$, plus les taxes de 13 137 \$, pour un montant maximum de 100 870,20 \$, le tout conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres STM-4085-08-11-60 et de la soumission produite par l'Adjudicataire.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 100 870,20 \$ TTI

REQUÉRANT :

INGÉNIERIE INFRASTRUCTURES

Nom : Michel Beaumont

Titre : Chef de division

DATE : 2014-05-15

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :

SERVICES TECHNIQUES

Nom : François Chamberland

Titre : Directeur exécutif

DATE : 14/05/16

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE :

EXPOSÉ DU BESOIN :

La STM procède à la gestion de différentes matières résiduelles découlant de ses activités et opérations au moyen de divers contrats, selon le type de matières, dans le respect des lois et règlements en vigueur. Le contrat pour le bloc 1, qui a été adjugé en 2012, arrive à échéance le 30 août 2014.

Le Bloc 1 comprend la collecte et le recyclage du papier-carton, plastique-verre-métal (ci-après « P-PVM »).

SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : STM-4085-08-11-60 (unique option de renouvellement)
Services pour la collecte et le transport de multimatières recyclables et de pneus de métro hors d'usage de la STM :

PROCESSUS D'ADJUDICATION DE CONTRAT :

INFORMATIONS SUR LES SOUMISSIONS :

Nouveau contrat : ☐
Prolongation : ☐
Renouvellement : ☒

De gré à gré : ☐
Sur invitation : ☐ Publique : ☐

Nombre d'entreprises invitées :
Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres :
Nombre de soumissions déposées :

ANNEXES JOINTES :

Avis des affaires juridiques : ☐
Analyse technique : ☐
Analyse des prix : ☐
Analyse de qualité : ☐

Rapport sur la conformité des soumissions : ☐
Rapport d'évaluation des offres : ☐
Liste des soumissionnaires : ☐
Autres annexes : ☐

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP ☐ N/A

☐ Comité du CA N/A

DÉMARCHE ET CONCLUSION

Historique d'adjudication

Contrat	Résolution	Valeur totale du contrat (TTI et contingences)	Période couverte (sans l'option)	Options de renouvellement
STM-4085-08-11-60 Bloc 1	DG-12-137	119 176,78 \$	24 mois	Une seule option
	DG-14-045	49 033,30 \$		

La présente recommandation vise à autoriser l'exercice de la seule option de renouvellement prévue au contrat.

Justification de la levée d'option

Pour le P-PVM, les quantités récupérées (qui sont en croissance) ne sont pas encore stables, suite à son implantation en 2012. Considérant que le renouvellement s'effectue aux mêmes prix et conditions, il est plus avantageux pour la STM d'exercer l'option de renouvellement plutôt que procéder à un nouvel appel d'offres avec des quantités en fluctuation.

Le montant pour la présente option de renouvellement est de 100 870,20 \$ toutes taxes incluses, portant ainsi la valeur du contrat, pour le Bloc 1, à 269 080,28 \$ toutes taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

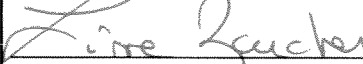
La nature du présent contrat permet de réduire notre empreinte écologique en permettant à la STM d'optimiser la gestion de ses matières résiduelles, pour atteindre les objectifs et cibles visés au Chantier 5 du plan de développement durable 2020 de la STM, soit d'atteindre un taux de récupération de 70% d'ici 2015 et 80% en 2020.

PRÉPARÉ PAR : DIVISION APPROVISIONNEMENT EXPLOITATION

SERVICE : DIRECTION CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT


Nom : Stéphane Demers
Titre : Administrateur de contrats

DATE : 2014/5/13


Nom : Line Boucher
Titre : Directrice

DATE : 14/5/2014

SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : STM-4085-08-11-60 (unique option de renouvellement)
Services pour la collecte et le transport de multimatières recyclables et de pneus de métro hors d'usage de la STM

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre	84860			
Compte	552190			
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	100 870,20 \$		\$	100 870,20 \$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de 31 août 2014 à 30 août 2015

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**	29 244,40 \$	58 488,80 \$	0,00 \$	87 733,20 \$
(B) TPS	1 462,00 \$	2 924,00 \$	0,00 \$	4 386,00 \$
(C) TVQ	2 917,00 \$	5 834,00 \$	0,00 \$	8 751,00 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	33 623,40 \$	67 246,80 \$	0,00 \$	100 870,20 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	3 293,88 \$	6 587,75 \$	0,00 \$	9 881,63 \$
(F) Montant net (D-E)	30 329,52 \$	60 659,05 \$	0,00 \$	90 988,57 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS :

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER

She. remly

DATE : 30-5-2014

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 4,3

Assemblée du : 4 JUIN 2014

Résolution no : CA-2014-129

RECOMMANDATION : STM-4037-05-11-60

D'AUTORISER l'exercice de l'option de renouvellement pour les Services pour la collecte, le transport et le recyclage des huiles usées, des eaux huileuses, des filtres à huile contaminés aux hydrocarbures et des lubrifiants en aérosol pour la STM, adjugé à l'entreprise VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC., moyennant une redevance payée à la STM, pour une période de douze (12) mois, à compter du 7 juillet 2014, le tout conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres STM-4037-05-11-60 et de la soumission produite par l'Adjudicataire.

D'AUTORISER le directeur de la Chaîne d'approvisionnement à mettre fin au contrat en tout temps, afin de permettre l'ajustement de la redevance au marché, s'il y a possibilité d'augmenter les revenus de la STM en procédant par un nouvel appel de proposition de redevances.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : \$ TTI

REQUÉRANT :

ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES

DATE : 2014-05-16

Nom : Minh Truong

Titre : Directeur

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :

SERVICES TECHNIQUES

DATE : 14/5/16

Nom : François Chamberland

Titre : Directeur exécutif

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE :

EXPOSÉ DU BESOIN :

Les huiles usées doivent être disposées selon les normes environnementales. Les huiles usées qui ne sont pas contaminées avec de l'eau peuvent faire l'objet d'une redevance selon les conditions du marché du pétrole. Actuellement, un potentiel de revenu d'environ 50 000 \$ par année pourrait être généré.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : STM-4037-05-11-60 (unique option de renouvellement)
Services pour la collecte, le transport et le recyclage des huiles usées, des eaux huileuses, des filtres à l'huiles contaminés aux hydrocarbures et des lubrifiants en aérosol pour la STM

PROCESSUS D'ADJUDICATION DE CONTRAT :

INFORMATIONS SUR LES SOUMISSIONS :

Nouveau contrat : ☐
Prolongation : ☐
Renouvellement : ☒

De gré à gré : ☐
Sur invitation : ☐ Publique : ☐

Nombre d'entreprises invitées :
Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres :
Nombre de soumissions déposées :

ANNEXES JOINTES :

Avis des affaires juridiques : ☐
Analyse technique : ☐
Analyse des prix : ☐
Analyse de qualité : ☐

Rapport sur la conformité des soumissions : ☐
Rapport d'évaluation des offres : ☐

Liste des soumissionnaires : ☐
Autres annexes : ☐

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP ☐ N/A

☐ Comité du CA N/A

DÉMARCHE ET CONCLUSION

Historique d'adjudication

Contrat	Résolution	Valeur totale du contrat (TTI)	Période couverte	Options de renouvellement (utilisées ou non)
STM-4037-05-11-60	CA-2011-249	N/A (contrat à redevances)	33 mois	Une seule option

La présente recommandation vise à autoriser l'exercice de la seule option de renouvellement prévue au contrat.

Justification de la levée d'option

Actuellement, l'industrie est en restructuration. Le marché est à la baisse des suites de la conjugaison du ralentissement économique et de la possibilité pour les gros preneurs (comme les maritimes) de se tourner vers le gaz naturel. Peu d'entreprises reçoivent une redevance, les fournisseurs privilégiant l'octroi de crédits sur les coûts d'autres services. Il est donc peu probable de pouvoir augmenter la redevance avec un nouvel appel d'offres. De plus, depuis juillet 2013, l'Adjudicataire actuel exploite des installations de recyclage des huiles usées, ce qui diminue les conséquences environnementales (auparavant les huiles étaient brûlées comme carburant, valorisation énergétique).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

La nature du présent contrat permet de réduire notre empreinte écologique en permettant à la STM d'optimiser la gestion de ses matières résiduelles, pour atteindre les objectifs et cibles visés au Chantier 5 du plan de développement durable 2020 de la STM, soit d'atteindre un taux de récupération de 70% d'ici 2015 et 80% en 2020.

PRÉPARÉ PAR : DIVISION APPROVISIONNEMENT EXPLOITATION

Stéphane Demers
Nom : Stéphane Demers
Titre : Administrateur de contrats

DATE : 2014/5/15

SERVICE : DIRECTION CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Line Boucher
Nom : Line Boucher
Titre : Directrice

DATE : 16/5/2014

SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : STM-4037-05-11-60 (unique option de renouvellement)
Services pour la collecte, le transport et le recyclage des huiles usées, des eaux huileuses, des filtres à l'huiles contaminés aux hydrocarbures et des lubrifiants en aérosol pour la STM

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre	84580			
Compte	552220			
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	Rev. 50 000 \$		\$	Rev. 50 000 \$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : **de 7 juillet 2014 à 6 juillet 2015**

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(B) TPS	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(C) TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(F) Montant net (D-E)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS :

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER

DATE :

30-5-2014

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no :

4,4

Assemblée du :

4 JUIN 2014

Résolution no :

CA-2014-130

RECOMMANDATION :

Adjuger à Couverture Montréal-Nord, le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat IFR-02747 pour la réfection de la toiture à la tour GR, pour un montant de 231 003,00 \$, plus taxes applicables de 34 592,70 \$, soit un total de 265 595,70 \$ toutes taxes actuelles incluses, et autres conditions mentionnées à l'appel d'offres IFR-02747 ainsi que la soumission de l'adjudicataire

Autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 265 595,70 \$ TTI

REQUÉRANT :

DATE : 2014-05-15

Nom : Michel Beaumont, ing.

Titre : Chef de division - Division Ingénierie Infrastructures

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :

DATE : 14/05/16

Nom : François Chamberland, ing.

Titre : Directeur exécutif

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE :

EXPOSÉ DU BESOIN :

Suite à la présence de plusieurs infiltrations d'eau au 5^{ème} étage, une demande d'expertise a été donnée en septembre 2013 à la section architecture. Les recommandations ont été émises à la lumière d'une inspection visuelle et de sondages destructifs pour voir l'état du système. Ces démarches ont été faites avec le support des couvreurs de la STM et sur la consultation des plans à l'interne.

Les tests et inspections ont confirmé plusieurs éléments problématiques. La membrane de toiture qui date de 1999, gondole et montre des signes de détérioration. De plus, le système est imprégné d'eau. Malgré que les couvreurs aient effectué des travaux urgents et temporaires à l'automne 2013, ils estiment qu'ils ne peuvent plus la maintenir à long terme.

Le projet consiste donc à dégarnir toute la membrane de toiture et l'isolant jusqu'à la dalle de béton, installer nouveau pare-vapeur et nouvel isolant et isolant de pente si requis aux contrepentes. Installer des nouveaux panneaux supports et une nouvelle membrane bicouche élastomère.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Tour GR – Réfection de la toiture
Contrat #IFR-02747

PROCESSUS D'ADJUDICATION DE CONTRAT :

INFORMATIONS SUR LES SOUMISSIONS :

Nouveau contrat : ☒
Prolongation : ☐
Renouvellement : ☐

De gré à gré : ☐
Sur invitation : ☐ Publique : ☒

Nombre d'entreprises invitées :
Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres : 7
Nombre de soumissions déposées : 3

ANNEXES JOINTES :

Avis des affaires juridiques : ☒
Analyse technique : ☐
Analyse des prix : ☒
Analyse de qualité : ☐

Rapport sur la conformité des soumissions : ☒
Rapport d'évaluation des offres : ☐

Liste des soumissionnaires : ☒
Autres annexes : ☒

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP ☐ (date)

☐ Comité du CA (nom + date du comité)

DÉMARCHE ET CONCLUSION

Démarche :

Un appel d'offres pour la réfection de la toiture à la tour GR et s'adressant principalement aux entrepreneurs en construction, a été publié le 24 mars 2014 dans le quotidien « Journal de Montréal » et ainsi que par voie électronique dans « SEAO ». L'ouverture des soumissions a eu lieu le 10 avril 2014 et celles-ci sont valides pour une période de 120 jours.

Trois (3) soumissionnaires ont déposé une soumission, soit les entreprises suivantes : Couverture Montréal-Nord, J. Raymond Couvreur, Couverture St-Léonard.

Toutes les soumissions déposées sont recevables et conformes aux niveaux technique et juridique. Selon la règle d'adjudication prévue au 10^e alinéa de l'article 95 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q.c S-30.01), le contrat doit être adjugé au plus bas soumissionnaire conforme. Par conséquent, nous recommandons d'adjuger le contrat IFR-02747 à Couverture Montréal-Nord. Pour ces travaux, l'estimation des coûts du contrat réalisée par la division Ingénierie Infrastructures est de 338 301,84 \$, toutes taxes incluses. Le premier soumissionnaire est plus bas de 27% que l'estimation de contrôle. La baisse des prix reçus s'explique sans doute par la mauvaise température hivernale qui a causé une difficulté pour les entrepreneurs à remplir leur carnet de commandes pour l'année en cours.

Conclusion :

Ce contrat a comme objectif de refaire une nouvelle toiture à la tour GR. Comme il y a des infiltrations d'eau constatées présentement à l'intérieur. L'étanchéité de la toiture doit être refaite afin de préserver les composantes architecturales du bâtiment.

Les plans et devis relatifs ont été préparés par la section architecture de la division Ingénierie Infrastructures de la D.E. Services techniques.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

PRÉPARÉ PAR :



DATE : 15/05/14

Nom : Sonia Vibert, arch.
Titre : Chef de section

SERVICE :



DATE : 2014-05-15

Nom : Minh Truong, ing
Titre : Directeur - Entretien des infrastructures

SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Tour GR – Réfection de la toiture
Contrat IFR-02747

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre				
Compte	551140			
Ordre interne	320099 (PEPM)			
Réseau activité	6008153 2000			
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	265 595,70 \$	\$	\$	265 595,70 \$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : **de juin 2014 à novembre 2014**

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**	231 003,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	231 003,00 \$
(B) TPS	11 550,15 \$	0,00 \$	0,00 \$	11 550,15 \$
(C) TVQ	23 042,55 \$	0,00 \$	0,00 \$	23 042,55 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	265 595,70 \$	0,00 \$	0,00 \$	265 595,70 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	26 020,87 \$	0,00 \$	0,00 \$	26 020,87 \$
(F) Montant net (D-E)	239 574,83 \$	0,00 \$	0,00 \$	239 574,83 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION :

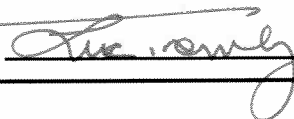
Suite à une évaluation du dossier par la division soutien exploitation et projets de la direction Budget et investissements, ce projet a été classé non admissible à une subvention selon les modalités du programme SOFIL/PAGTCP, puisque ce sont des travaux d'entretien. Ce projet est donc non admissible à une subvention puisqu'il ne satisfait pas aux exigences du MTQ.

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS : _____

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER



DATE : 3-5-2014

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 4,5

Assemblée du : 4 JUIN 2014

Résolution no : CA-2014-131

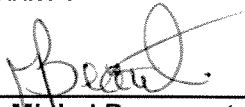
RECOMMANDATION :

Adjuger à Procova Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat IFR-02713 – 2000, rue Berri - Laboratoires sous-sol et 1^{er} étage pour un montant de 620 000,00 \$, plus taxes applicables de 92 845,00 \$, soit un total de 712 845,00 \$ toutes taxes actuelles incluses, et autres conditions mentionnées à l'appel d'offres IFR-02713 ainsi que la soumission de l'adjudicataire.

Autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 712 845,00 \$ TTI

REQUÉRANT :


DATE : 2014-05-15

Nom : **Michel Beaumont, ing.**

Titre : **Chef de division - Division Ingénierie Infrastructures**

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :


DATE : 14/05/16

Nom : **François Chamberland, ing.**

Titre : **Directeur exécutif**

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE :

EXPOSÉ DU BESOIN :

L'équipe Contrôle des procédés – Métro – Ingénierie de maintenance est responsable d'identifier et de circonscrire toutes problématiques en lien avec la nouvelle commande centralisée. Malheureusement, cette équipe ne dispose pas actuellement de toutes les infrastructures requises pour bien diagnostiquer la nature des problèmes et de développer, en mode simulation, des scénarios en vue de résoudre ces problématiques observées.

Les travaux consistent à construire un nouveau laboratoire (salle de serveurs) au sous-sol avec un système de protection incendie distinct, deux systèmes de climatisation et une alimentation protégée. De plus, nous construirons toujours au sous-sol un entrepôt de pièces de rechange dédié pour la commande centralisée. Pour terminer, nous ajouterons un système de protection incendie distinct et une alimentation protégée aux laboratoires existants du 1^{er} étage.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Contrat IFR-02713
2000, rue Berri – Laboratoires sous-sol et 1^{er} étage

PROCESSUS D'ADJUDICATION DE CONTRAT :

INFORMATIONS SUR LES SOUMISSIONS :

Nouveau contrat : ☒
Prolongation : ☐
Renouvellement : ☐

De gré à gré : ☐
Sur invitation : ☐ Publique : ☒

Nombre d'entreprises invitées :
Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres : 15
Nombre de soumissions déposées : 8

ANNEXES JOINTES :

Avis des affaires juridiques : ☒
Analyse technique : ☐
Analyse des prix : ☒
Analyse de qualité : ☐

Rapport sur la conformité des soumissions : ☒
Rapport d'évaluation des offres : ☐

Liste des soumissionnaires : ☒
Autres annexes : ☒

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP ☐ (date)

☐ Comité du CA (nom + date du comité)

DÉMARCHE ET CONCLUSION

Démarche :

Un appel d'offres pour la mise à niveau des laboratoires au sous-sol et 1^{er} étage, incluant un nouveau système de climatisation qui sera installé sur le toit au 2000 rue Berri, et s'adressant principalement aux entrepreneurs en construction, a été publié le 7 mars 2014 dans le quotidien « Journal de Montréal » ainsi que par voie électronique dans « SEO ». L'ouverture des soumissions a eu lieu le 27 mars 2014 et celles-ci sont valides pour une période de 120 jours.

Huit (8) soumissionnaires ont déposé une soumission, soit les entreprises suivantes : Procova Inc., Sutera Inc., MGB Associé Inc., Anjalec Construction Inc., Construction Maju Ltée, Celeb Construction Ltée, Norgereq Ltée, Axiome Construction.

Toutes les soumissions déposées sont recevables et conformes aux niveaux technique et juridique. Selon la règle d'adjudication prévue au 8^e alinéa de l'article 95 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q.c S-30.01), le contrat doit être adjugé au plus bas soumissionnaire conforme. Par conséquent, nous recommandons d'adjuger le contrat IFR-02713 à Procova Inc. Pour ces travaux, l'estimation des coûts du contrat réalisée par la division Ingénierie Infrastructures est de 887 601,25 \$, toutes taxes incluses. Le premier soumissionnaire est plus bas de 20% que l'estimé de contrôle.

Conclusion :

Ce contrat a comme objectif de donner à l'équipe Contrôle des procédés – Métro – Ingénierie de maintenant toutes les infrastructures requises pour bien réaliser leur travail et ainsi supporter adéquatement la commande centralisée. Les plans et devis relatifs à ce projet ont été préparés par la division Ingénierie Infrastructures de la D.E. Services techniques.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

N/A

PRÉPARÉ PAR :

Nom : Wayne Savard, ing.
Titre : Chef de section

DATE : 2014/05/15

SERVICE :

Nom : Minh Truong, ing
Titre : Directeur - Entretien des infrastructures

DATE : 2014-05-15

SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : 2000, rue Berri – Laboratoires sous-sol et 1^{er} étage
Contrat #IFR-02713

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre				
Compte	551140	551140		
Ordre interne				
Réseau activité	60079242000	60092202000		
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	700403,16 \$	12441,84 \$	\$	712 845,00 \$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de juin 2014 à décembre 2014

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**	620 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	620 000,00 \$
(B) TPS	31 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	31 000,00 \$
(C) TVQ	61 845,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	61 845,00 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	712 845,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	712 845,00 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	69 838,66 \$	0,00 \$	0,00 \$	69 838,66 \$
(F) Montant net (D-E)	643 006,34 \$	0,00 \$	0,00 \$	643 006,34 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION :

Suite à une évaluation du dossier par la division soutien exploitation et projets de la direction Budget et investissements, ce projet a été ciblé pour potentiellement faire l'objet d'une demande rétroactive de subvention selon les modalités du programme de la SOFIL. Cette qualification devra toutefois faire l'objet d'une confirmation par le MTQ.

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS : _____

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER



DATE : 30-5-2014

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no :

4.4

Assemblée du :

4 JUIN 2014

Résolution no :

CA-2014-132

RECOMMANDATION :

Autoriser l'adjudication du contrat IFR-02356 pour le centre de transport Mont-Royal - Réfection de dalles, caniveaux et puisards, à 9229-4263 QC INC. FASRS SMI SCARAM SERVICES, le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 234 440,00 \$, plus taxes applicables de 35 107,39 \$, soit un total de 269 547,39 \$ toutes taxes actuelles incluses, et autres conditions mentionnées à l'appel d'offres IFR-02356 ainsi que la soumission de l'adjudicataire.

Autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 269 547,39 \$ TTI

REQUÉRANT :

DATE : 2014-05-22

Nom : Michel Beaumont, ing.

Titre : Chef de division - Division Ingénierie Infrastructures

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :

DATE : 14/05/23

Nom : François Chamberland, ing.

Titre : Directeur exécutif

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE :

EXPOSÉ DU BESOIN :

Le lieu visé par les travaux à l'intérieur de ce contrat est le centre de transport Mont-Royal.

Il faudrait procéder au remplacement des couvercles et d'une partie de la tuyauterie de deux équipements de traitement des eaux qui se sont dégradés avec le temps.

De plus, un caniveau ainsi que certaines parties de la surface de la dalle intérieure sur sol devront être réparés.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Centre de transport Mont-Royal – Réfection de dalles, caniveaux et puisards
Contrat #IFR-02356

PROCESSUS D'ADJUDICATION DE CONTRAT :

INFORMATIONS SUR LES SOUMISSIONS :

Nouveau contrat : ☒
 Prolongation : ☐
 Renouvellement : ☐

 De gré à gré : ☐
 Sur invitation : ☐ Publique : ☒

 Nombre d'entreprises invitées :
 Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres : 45
 Nombre de soumissions déposées : 7

ANNEXES JOINTES :

Avis des affaires juridiques : ☒
 Analyse technique : ☐
 Analyse des prix : ☒
 Analyse de qualité : ☐

 Rapport sur la conformité des soumissions : ☒
 Rapport d'évaluation des offres : ☐

 Liste des soumissionnaires : ☒
 Autres annexes : ☒

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP ☒ **Juin 2011**

☐ Comité du CA (nom + date du comité)

DÉMARCHE ET CONCLUSION

Démarche :

Les plans et devis relatifs à ce contrat ont été préparés par la division Ingénierie Infrastructures de la D.E. Services techniques. Un appel d'offres pour la réfection de dalles, caniveaux et puisards au Centre de transport Mont-Royal et s'adressant principalement aux entrepreneurs en construction, a été publié le 7 novembre 2013 dans le quotidien « Journal de Montréal » et ainsi que par voie électronique dans « SEAO ». L'ouverture des soumissions a eu lieu le 10 avril 2014 et celles-ci sont valides pour une période de 120 jours.

Sept (7) soumissionnaires ont déposé une soumission, soit les entreprises suivantes : Scaram, Piravic, Sonic, Antagon, Morival, Groupe Lefebvre MRP, Céleb Construction.

Six (6) des soumissions déposées sont recevables et conformes aux niveaux technique et juridique ; Le Groupe Lefebvre n'ayant pas joint l'attestation de Revenu Québec à sa soumission se retrouve non conforme. Selon la règle d'adjudication prévue au 8e alinéa de l'article 95 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q.c S-30.01), le contrat doit être adjugé au plus bas soumissionnaire conforme. Par conséquent, nous recommandons d'adjuger le contrat IFR-02356 à Scaram. Pour ces travaux, l'estimation des coûts du contrat réalisée par la division Ingénierie Infrastructures est de 254 451,17 \$, toutes taxes incluses. Le premier soumissionnaire est plus haut de 6% que l'estimé de contrôle.

Conclusion :

Ce contrat a comme objectif le remplacement des couvercles et de certaines tuyauteries de deux équipements de traitement d'eau. De plus, la reprise d'un caniveau de drainage et de certaines surfaces de dalle intérieure sont prévus.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

- Poursuivre ses efforts pour offrir des services de transport collectif fiable, sécuritaire, rapide et accessible à toute la population

PRÉPARÉ PAR :



DATE : 21 mai 2014

Nom : Martin Lacerte, ing.
Titre : Chef de section

SERVICE :



DATE : 2014-05-23

Nom : Minh Truong, ing
Titre : Directeur - Entretien des infrastructures

SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Centre de transport Mont-Royal – Réfection de dalles, caniveaux et puisards
Contrat #IFR-02356

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre				
Compte	551140			
Ordre interne	822051			
Réseau activité	6006060 2000			
Règlement d'emprunt	R/E 131			
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	269 547,39 \$	\$	\$	269 547,39 \$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de juin 2014 à août 2014

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**	234 440,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	234 440,00 \$
(B) TPS	11 722,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	11 722,00 \$
(C) TVQ	23 385,39 \$	0,00 \$	0,00 \$	23 385,39 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	269 547,39 \$	0,00 \$	0,00 \$	269 547,39 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	26 408,02 \$	0,00 \$	0,00 \$	26 408,02 \$
(F) Montant net (D-E)	243 139,37 \$	0,00 \$	0,00 \$	243 139,37 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION :

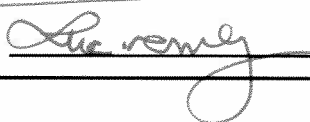
Suite à une évaluation du dossier par la division soutien exploitation et projets de la direction Budget et investissements, ce projet a été classé non admissible à une subvention selon les modalités du programme SOFIL/PAGTCP, puisque les travaux de pavage ne sont pas admissibles. Ce projet est donc non admissible à une subvention puisqu'il ne satisfait pas aux exigences du MTQ.

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS :

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER



DATE : 30-5-2014

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 4,7

Assemblée du : 4 JUIN 2014

Résolution no : CA-2014-133

RECOMMANDATION : STM-4602-09-13-39

D'AUTORISER un projet de contrat de gré à gré pour une durée de trente-six (36) mois, avec la firme Xerox Business Solutions (France) S.A.S. (ci-appelé Xerox.FR), pour l'acquisition de biens et services pour le système de vente et perception, pour un montant pour la STM de 16 361 111,66 \$, plus les taxes de 2 450 076,47 \$, pour un montant maximum de 18 811 188,13 \$, lequel sera rédigé en des termes substantiellement conformes au projet de contrat. Le projet de contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une durée vingt-quatre (24) mois chacune.

Le montant du contrat de trente-six (36) mois pour l'ensemble des AOT (STM, RTL, STLévis, RTC, STL, AMT, AQTIM) de 24 235 588,25 \$, plus les taxes de 3 629 279,34 \$, pour un montant maximum de 27 864 867,59 \$, le tout comme détaillé à l'annexe « Suite de la rubrique intitulée Recommandation ».

D'ACCEPTER les mandats à recevoir du Réseau de transport de Longueuil (RTL), de la Société de transport de Lévis (STLévis), du Réseau de transport de la Capitale (RTC), de la Société de transport de Laval (STL), de l'Agence Métropolitaine de Transport (AMT) et de l'Association québécoise du transport intermunicipal et municipal (AQTIM), pour négocier et conclure, en leurs noms et pour la Société de transport de Montréal, le contrat avec Xerox.FR, pour l'acquisition de biens et services pour le système de vente et perception, le tout conditionnel à la réception des mandats des AOT précédemment mentionnées.

Suite de la rubrique intitulée « Recommandation » annexée à la présente.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 18 811 188,13 \$ TTI

REQUÉRANT :
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Nom : Luc Lamontagne

Titre : Directeur

DATE : 23/05/2014

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :
RESSOURCES HUMAINES ET SERVICES PARTAGÉS

Nom : Alain Brière

Titre : Directeur exécutif

DATE : 23/5/2014

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE :

EXPOSÉ DU BESOIN :

En 2003, la STM signe, suite à un appel d'offres public (STM-2557-02-02-50), un contrat avec la firme ASCOM MONETEL SA, appelé aujourd'hui Xerox.FR portant sur l'acquisition et l'entretien d'un système de vente et de perception incluant les équipements et les logiciels requis pour son fonctionnement.

Suite de la rubrique intitulée « Exposé du besoin » annexée à la présente.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : STM-4602-09-13-39 (octroi de contrat gré à gré)
Acquisition de biens et services pour le système de vente et perception

SUITE DE LA RUBRIQUE INTITULÉE : « Recommandation »

Le contrat comprend les cinq (5) volets suivants :

- o **Volet 1 « Intégration »** : réfère au rôle d'intégrateur de Xerox.FR et à sa responsabilité de s'assurer que les composants logiques et physiques qui s'ajoutent au système de vente et perception s'intègrent adéquatement à celui-ci.
- o **Volet 2 « Entretien du Système VP »** : réfère au rôle de Xerox.FR d'assurer l'entretien correctif, préventif et adaptatif des composants logiciels TI du système de vente et perception.
- o **Volet 3 « Entretien des équipements VP »** : réfère à la réparation des composants informatiques et au soutien technique du système de vente et perception.
- o **Volet 4 « Acquisition d'équipements »** : réfère à l'acquisition des AOT auprès de Xerox.FR des équipements de vente et perception tels que : Borne de Rechargement (BR), Centre de Service (CS), Distributrice Automatique de Titres (DAT), Système Intégré de Vente en Loge (SIVL), Terminal Point de Vente (TPV) et vérificateurs portables.
- o **Volet 5 « Acquisition de pièces de rechange »** : réfère à l'acquisition de pièces de rechange pour assurer la maintenance des équipements de vente et perception.

Pour la STM, il est recommandé :

- D'APPROUVER le volet 2 « Entretien du Système VP* », pour un montant pour la STM de 9 425 239,80 \$, plus les taxes de 1 411 429,66 \$, pour un montant maximum de 10 836 669,46 \$;
- D'APPROUVER le volet 3 « Entretien des équipements » pour un montant pour la STM de 448 550,60 \$, plus les taxes de 67 170,45 \$, pour un montant maximum de 515 721,05 \$;
- D'APPROUVER le volet 4 « Acquisition d'équipements » pour un montant pour la STM de 5 449 628,99 \$, plus les taxes de 816 081,94 \$, pour un montant maximum de 6 265 710,93 \$, conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt;
- D'APPROUVER le volet 5 du contrat qui, pour un montant pour la STM de 1 037 692,28 \$, plus les taxes de 155 394,42 \$, pour un montant maximum de 1 193 086,70 \$.

Pour l'Association Québécoise du Transport Inter-Municipal et Municipal (AQTIM), il est recommandé :

- D'APPROUVER le volet 3 « Entretien des équipements », pour un montant de 89 053,13 \$, plus les taxes de 13 335,57 \$, pour un montant maximum de 102 388,83 \$.
- D'APPROUVER le volet 4 « Acquisition d'équipements », pour un montant de 140 970,62 \$, plus les taxes de 21 110,35 \$, pour un montant maximum de 162 080,97 \$.
- D'APPROUVER le volet 5 « Acquisition de pièces de rechange », pour un montant de 16 500 \$, plus les taxes de 2 470,87 \$, pour un montant maximum de 18 970,88 \$.

Le tout pour un montant maximum de 283 440,68 \$ toutes taxes incluses.

Pour l'Agence Métropolitaine de Transport (AMT), il est recommandé :

- D'APPROUVER le volet 3 « Entretien des équipements », pour un montant avant taxes de 151 096,20 \$, plus les taxes de 22 626,65 \$, pour un montant maximum de 173 722,86 \$.
- D'APPROUVER le volet 4 « Acquisition d'équipements », pour un montant avant taxes de 5 064 678,23 \$, plus les taxes de 758 435,56 \$, pour un montant maximum de 5 823 113,79 \$.
- D'APPROUVER le volet 5 « Acquisition de pièces de rechange », pour un montant avant taxes de 214 500 \$, plus les taxes de 32 121,37 \$, pour un montant maximum de 246 621,38 \$.

Le tout pour un montant maximum de 6 243 458,03 \$ toutes taxes incluses.

Pour la Société de transport de Laval (STL), il est recommandé :

- D'APPROUVER le volet 3 « Entretien des équipements », pour un montant de 28 215,25 \$, plus les taxes de 4 225,23 \$, pour un montant maximum de 32 440,48 \$.
- D'APPROUVER le volet 4 « Acquisition d'équipements », pour un montant avant taxes de 84 144,00 \$, plus les taxes de 12 600,56 \$, pour un montant maximum de 96 744,56 \$.
- D'APPROUVER le volet 5 « Acquisition de pièces de rechange » pour un montant avant taxes de 4 400,00 \$, plus les taxes de 658,90 \$, pour un montant maximum de 5 058,90 \$.

Le tout pour un montant maximum de 134 243,94 \$ toutes taxes incluses.

Pour le Réseau de transport de Longueuil (RTL), il est recommandé :

- D'APPROUVER le volet 3 « Entretien des équipements », pour un montant de 90 220,38 \$, plus les taxes de 13 510,50 \$, pour un montant maximum de 103 730,88 \$.
- D'APPROUVER le volet 4 « Acquisition d'équipements », pour un montant avant taxes de 405 253,32 \$, plus les taxes de 60 686,68 \$, pour un montant maximum 465 940,00 \$.

Le tout pour un montant maximum de 569 670,88 \$ toutes taxes incluses.

Pour le Réseau de transport de la Capitale (RTC), il est recommandé :

- D'APPROUVER le volet 3 « Entretien des équipements », pour un montant de 71 194,20 \$, plus les taxes de 10 661,33 \$, pour un montant maximum de 81 855,53 \$.
- D'APPROUVER le volet 4 « Acquisition d'équipements », pour un montant 1 103 599,92 \$, plus les taxes de 165 264,08 \$, pour un montant maximum de 1 268 864,01 \$.
- D'APPROUVER le volet 5 « Acquisition de pièces de rechange », pour un montant de 90 802,81 \$, plus les taxes de 13 597,72 \$, pour un montant maximum de 104 400,53 \$.

Le tout pour un montant maximum de 1 455 120,07 \$ toutes taxes incluses.

Pour la Société de Transport de Lévis (STLévis), il est recommandé :

- D'APPROUVER le volet 3 « Entretien des équipements », pour un montant de 53 533,65 \$, plus les taxes de 8 016,66 \$, pour un montant maximum de 61 550,31 \$.
- D'APPROUVER le volet 4 « Acquisition d'équipements », pour un montant de 189 490,92 \$, plus les taxes de 28 376,27 \$, pour un montant maximum de 217 867,19 \$.
- D'APPROUVER le volet 5 « Acquisition de pièces de rechange », pour un montant de 76 823,96 \$, plus les taxes de 11 504,39 \$, pour un montant maximum de 88 328,35 \$.

Le tout pour un montant maximum de 367 745,85 \$ toutes taxes incluses.

*Compte tenu du fait que le système central est une propriété de la STM, l'entente ne lie que la STM et Xerox Business Solutions (France). Le partage des coûts d'utilisation du système est refacturé aux autres AOT utilisatrices par le biais d'une entente parallèle : « Entente relative au partage des coûts d'exploitation du système intégré de vente des titres et de perception des recettes du transport en commun ». Tel que détaillé dans cette entente, la quote-part du contrat d'entretien, payée par chacune des AOT, est établie en fonction du nombre d'équipements, de la valeur de ceux-ci et du nombre de transactions annuelles.

D'AUTORISER le chef de la Division solution vente et perception de la Direction des technologies de l'information à émettre toute commande inférieure à 75 000,00 \$ toutes taxes incluses, émise dans le cadre du volet 2 du présent contrat.

D'AUTORISER le chef de la Section service aux utilisateurs de la Direction des technologies de l'information à émettre toute commande inférieure à 25 000,00 \$ toutes taxes incluses, émise dans le cadre du volet 3 du présent contrat.

D'AUTORISER le chef de la Division exploitation systèmes et services aux utilisateurs de la Direction des technologies de l'information à émettre toute commande égale ou supérieure à 25 000,00 \$, et inférieure à 75 000,00 \$ toutes taxes incluses, émise dans le cadre du volet 3 du présent contrat.

D'AUTORISER le directeur des technologies de l'information à émettre toute commande égale ou supérieure à 75 000,00 \$, et inférieure à 150 000,00 \$ toutes taxes incluses, émise dans le cadre du volet 2 et 3 du présent contrat.

D'AUTORISER le directeur exécutif des ressources humaines et services partagés à émettre toute commande supérieure à 150 000,00 \$ toutes taxes incluses, émise dans le cadre du volet 2 et 3 du présent contrat.

D'AUTORISER le chef de la Division exploitation et consolidation du système OPUS de la Direction vente et perception et revenus voyageurs à émettre toute commande inférieure à 25 000,00 \$ toutes taxes incluses, émise dans le cadre du volet 4 du présent contrat.

D'AUTORISER le directeur de vente et perception et revenus voyageurs de la Direction exécutive finances et contrôle à émettre toute commande égale ou supérieure à 25 000,00 \$, et inférieure à 150 000,00 \$ toutes taxes incluses, émise dans le cadre du volet 4 du présent contrat.

D'AUTORISER le directeur exécutif et trésorier de la Direction exécutive finances et contrôle à émettre toute commande égale ou supérieure à 150 000,00 \$ toutes taxes incluses, émise dans le cadre du volet 4 du présent contrat.

D'AUTORISER le directeur de la chaîne d'approvisionnement à émettre toute commande de biens émise pour fin de mise en inventaire dans le cadre du volet 5 du présent contrat.

D'AUTORISER la résiliation du contrat d'entretien des équipements de vente et perception STM-4253-05-12-39 qui avait été renouvelé lors de la séance du 5 mars 2014 (Résolution CA-2014-048), considérant la conclusion de ce nouveau contrat.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : STM-4602-09-13-39 (octroi de contrat gré à gré)
Acquisition de biens et services pour le système de vente et perception

SUITE DE LA RUBRIQUE INTITULÉE :

« EXPOSÉ DU BESOIN »

Afin de maintenir opérationnel l'ensemble des fonctionnalités de ce système et de combler les besoins en terme d'équipements et de pièces de rechange, la STM a retenu les services de Xerox.FR, notamment pour :

- l'entretien des équipements informatiques du système de vente et perception, dont le contrat est renouvelé pour une durée de douze (12) mois (Résolution CA-2014-048) et se termine en mars 2015;
- la fourniture de pièces de rechange pour le système de vente et perception, dont le contrat a été prolongé jusqu'en juillet 2014 (Résolution CA-2014-049);
- l'entretien du système de vente et perception prévu dans le contrat initial, dont le contrat a été prolongé jusqu'en juillet 2014 (Résolution CA-2014-047);
- l'acquisition d'équipements supplémentaires fabriqués par Xerox.FR qui composent le parc billettique déployé, suite au contrat initial.

Afin d'assurer une efficacité opérationnelle et de maintenir les services rendus par Xerox.FR, les AOT désirent octroyer un seul contrat global pour l'acquisition de divers biens et services requis auprès de Xerox.FR.

Les prévisions des besoins ont été évaluées par la Direction des technologies de l'information, la Direction vente et perception et revenus voyageurs, en collaboration avec la Direction chaîne d'approvisionnement.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : STM-4602-09-13-39 (octroi de contrat gré à gré)
Acquisition de biens et services pour le système de vente et perception

PROCESSUS D'ADJUDICATION DE CONTRAT :

INFORMATIONS SUR LES SOUMISSIONS :

Nouveau contrat : ☒
Prolongation : ☐
Renouvellement : ☐

De gré à gré : ☒
Sur invitation : ☐ Publique : ☐

Nombre d'entreprises invitées : n/a
Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres : n/a
Nombre de soumissions déposées : n/a

ANNEXES JOINTES :

Avis des affaires juridiques : ☐
Analyse technique : ☐
Analyse des prix : ☐
Analyse de qualité : ☐

Rapport sur la conformité des soumissions : ☐
Rapport d'évaluation des offres : ☐

Liste des soumissionnaires : ☐
Autres annexes : ☒ Justificatif de gré à gré

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP ☐ N/A

☒ Comité du CA : **Sous-comité TI du 28 mai 2014**

DÉMARCHE ET CONCLUSION

La Loi sur les sociétés de transport en commun, R.L.R.Q. c.-S.30.01 – ci-après « LSTC », stipule dans les articles suivants, des exceptions permettant de contracter en de gré à gré avec un fournisseur :

- article 101.1, paragraphe 10b : « découle de l'utilisation d'un logiciel ou d'un progiciel et vise la protection de droits exclusifs tels les droits d'auteurs, les brevets ou les licences exclusives », applicable au volet 2 « Entretien du Système ».
- article 101.1, paragraphe 5 : « est l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par son fabricant ou son représentant », applicable au volet 3 « Entretien des équipements VP ».
- article 101.1, paragraphe 10a : « découle de l'utilisation d'un logiciel ou d'un progiciel et vise à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants » applicables au volet 1 « Intégration », volet 4 « Acquisition d'équipements » et volet 5 « Acquisition de pièces de rechange ».

Le projet de contrat « acquisition de biens et services pour le système de vente et perception » peut bénéficier de ces trois exceptions, car Xerox.Fr, à titre de fabricant et d'intégrateur du système de vente et perception, est le seul à pouvoir fournir les biens et services reliés à cette solution de vente et perception tout en garantissant la compatibilité avec le système actuel, assurant la pleine intégrité des données et la sécurité des transactions.

L'estimation de contrôle était de 19 690 815,32 \$ toutes taxes incluses, ce qui représente un écart de 879 627,19 \$ (4.5 % favorable).

Le présent projet de contrat a été rédigé par une équipe de représentants de la Direction des technologies de l'information, de la Direction chaîne approvisionnement, de la Direction vente et perception et revenus voyageurs et de la Direction des affaires juridiques.

Suite de la rubrique intitulée « Démarche et conclusion » annexée à la présente.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

N/A

PRÉPARÉ PAR : DIVISION APPROVISIONNEMENT EXPLOITATION

SERVICE : CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Nom : Lila Yantren
Titre : Administratrice de contrats

DATE : 23.05.2014

Nom : Line Boucher
Titre : Directrice

DATE : 23/05/2014

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : STM-STM-4602-09-13-39 (octroi de contrat gré à gré)
Acquisition de biens et services pour le système de vente et perception

SUITE DE LA RUBRIQUE INTITULÉE :

« Démarche et conclusion »

Historique des contrats précédents

Contrat	Résolution	Valeur totale du contrat TTI, pour la STM	Période couverte	Période de prolongation
STM-2557-02-02-50 contrat initial d'acquisition système VP	CA-2003-140	67 899 598,00 \$	Juillet 2003 à mars 2014	Contrat initial
STM-2557-02-02-50 (Volet 2)	CA-2014-047	645 699,60 \$	Mars 2014 à juillet 2014	Prolongation
STM-4253-05-12-39 (Volet 3)	CA-2013-009	158 709,19 \$	Février 2013 à mars 2014	Contrat initial
STM-4253-05-12-39 (Volet 3)	CA-2014-048	147 379,79 \$	Mars 2014 à mars 2015	Option de 12 mois
STM-3972-01-11-39 (Volet 5)	CA-2011-079	1 156 959,36 \$	Avril 2011 à avril 2012	Contrat initial
STM-3972-01-11-39 (Volet 5)	CA-2012-079	824 819,50 \$	Avril 2012 à avril 2013	1 ^{ère} option
STM-3972-01-11-39 (Volet 5)	CA-2013-030	836 719 07 \$	Avril 2013 à avril 2014	2 ^{ème} option
STM-3972-01-11-39 (Volet 5)	CA-2014-049	196 026,09 \$	Avril 2014 à juillet 2014	Prolongation
Acquisition d'équipements VP (Volet 4)	La STM n'a aucun historique de contrat. Les acquisitions se faisaient par projet, en gré à gré avec Xerox.FR.			

SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : STM- STM-4602-09-13-39 (octroi de contrat gré à gré)
Acquisition de biens et services pour le système de vente et perception

INFORMATIONS FINANCIÈRES (VOIR ANNEXE FINANCIÈRE)

Imputations comptables	Imputation 1 (volet 2)	Imputation 2 (volet 3)	Imputation 3* (volets 4, 5 projet)	Total
Centre	39800	39200	*	
Compte	552170	552160	*	
Ordre interne			*	
Réseau activité			*	
Règlement d'emprunt			*	
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	8 386 793,46 \$	515 721,05 \$	9 908 673,62 \$	18 811 188,13 \$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de juillet 2014 à juillet 2017

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**	2 272 376,62 \$	5 453 703,89 \$	8 635 031,16 \$	16 361 111,66 \$
(B) TPS	113 618,83 \$	272 685,19 \$	431 751,56 \$	818 055,58 \$
(C) TVQ	226 669,57 \$	544 006,96 \$	861 344,36 \$	1 632 020,89 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	2 612 665,02 \$	6 270 396,04 \$	9 928 127,08 \$	18 811 188,13 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	255 967,32 \$	614 321,56 \$	972 675,82 \$	1 842 964,70 \$
(F) Montant net (D-E)	2 356 697,70 \$	5 656 074,48 \$	8 955 451,26 \$	16 968 223,43 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION :

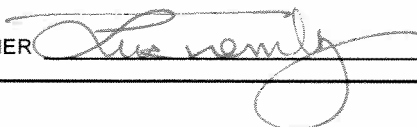
La portion relative au financement du volet 4 « Acquisition des équipements », est conditionnelle à l'obtention du règlement d'emprunt.

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS : _____

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER



DATE : 2-6-2017

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no :

5.1

Assemblée du :

4 JUIN 2014

Résolution no :

CA-2014-134

RECOMMANDATION : STM-4009-03-11-40

D'AUTORISER l'exercice de l'option de renouvellement du contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information, adjugé à l'entreprise CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC., pour la pratique 3 « SAP Info de gestion », pour une période de vingt-quatre (24) mois, à compter du 1^{er} juillet 2014, pour un montant de 840 000,00 \$, plus les taxes de 125 790,00 \$, pour un montant maximum de 965 790,00 \$, le tout conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres STM-4009-03-11-40 et de la soumission produite par l'Adjudicataire.

D'AUTORISER l'entreprise 6362222 CANADA INC. (LE GROUPE CREATECH) à agir à titre de premier fournisseur de relève pour la pratique 3 « SAP Info de gestion », pour une période supplémentaire de vingt-quatre (24) mois, à compter du 1^{er} juillet 2014, conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres STM-4009-03-11-40 et de la soumission produite.

D'AUTORISER l'exercice de l'option de renouvellement du contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information, adjugé à l'entreprise CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC., pour la pratique 7 « Processus T.I. », pour une période de vingt-quatre (24) mois, à compter du 1^{er} juillet 2014, pour un montant de 600 000,00 \$, plus les taxes de 89 850,00 \$, pour un montant maximum de 689 850,00 \$, le tout conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres STM-4009-03-11-40 et de la soumission produite par l'Adjudicataire.

Suite de la rubrique « RECOMMANDATION » annexée à la présente.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE 2 345 490,00 \$ TTI

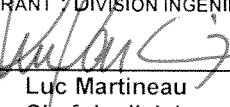
REQUÉRANT : TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION


DATE : 20/5/2014
Nom : Luc Lamontagne
Titre : Directeur

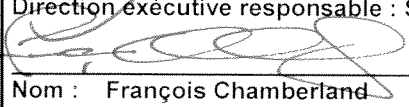
Direction exécutive responsable : RESSOURCES HUMAINES ET SERVICES PARTAGÉS


DATE : 20/5/2014
Nom : Alain Brière
Titre : Directeur exécutif

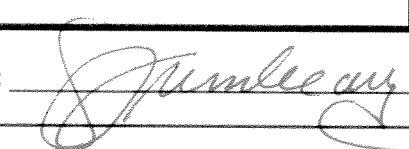
REQUÉRANT : DIVISION INGÉNIERIE TRCP


DATE : 2014.05.20
Nom : Luc Martineau
Titre : Chef de division

Direction exécutive responsable : SERVICES TECHNIQUES


DATE : 14/5/20
Nom : François Chamberland
Titre : Directeur exécutif

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE :



EXPOSÉ DU BESOIN :

Le 29 juin 2011, la STM a adjugé, pour une période de trente-six (36) mois, des contrats relatifs à des services spécialisés en technologies de l'information afin d'obtenir des ressources spécialisées dans les pratiques : « Informatique générale », « SAP Générale », « SAP Info de gestion », « Risques et sécurité », « Processus TI », « SAP entretien des actifs », « SAP RH » et « Logiciels libres » (CA-2011-208).

La STM demande l'exercice de l'option de renouvellement prévue au contrat STM-4009-03-11-40 pour des « Services spécialisés en technologies de l'information », pour une période de vingt-quatre (24) mois, afin de poursuivre les projets en cours et réaliser de nouveaux projets dans les pratiques « SAP Info de gestion », « Processus T.I. » et « Logiciels libres ».

Les prévisions des besoins ont été évaluées par la Direction des technologies de l'information.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : STM-4009-03-11-40 (option de renouvellement)
Titre : Services spécialisés en technologie de l'information

SUITE DE LA RUBRIQUE INTITULÉE :

« RECOMMANDATION »

D'AUTORISER l'entreprise GROUPE CONSEIL FX INNOVATION à agir à titre de premier fournisseur de relève pour la pratique 7 « Processus T.I. », pour une période supplémentaire de vingt-quatre (24) mois, à compter du 1^{er} juillet 2014, conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres STM-4009-03-11-40 et de la soumission produite.

D'AUTORISER l'entreprise DMR, UNE DIVISION DE FUJITSU CONSEIL (CANADA) INC. à agir à titre de deuxième fournisseur de relève pour la pratique 7 « Processus T.I. », pour une période supplémentaire de vingt-quatre (24) mois, à compter du 1^{er} juillet 2014, conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres STM-4009-03-11-40 et de la soumission produite.

D'AUTORISER l'exercice de l'option de renouvellement du contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information, adjugé à l'entreprise RÉVOLUTION LINUX INC., pour la pratique 8 « Logiciels libres », pour une période de vingt-quatre (24) mois, à compter du 1^{er} juillet 2014, pour un montant de 600 000,00 \$, plus les taxes de 89 850,00 \$, pour un montant maximum de 689 850,00 \$, le tout conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres STM-4009-03-11-40 et de la soumission produite par l'Adjudicataire.

D'AUTORISER l'entreprise CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC. à agir à titre de premier fournisseur de relève pour la pratique 8 « Logiciels libres », pour une période supplémentaire de vingt-quatre (24) mois, à compter du 1^{er} juillet 2014, conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres STM-4009-03-11-40 et de la soumission produite.

D'AUTORISER l'entreprise SAVOIR-FAIRE LINUX INC. à agir à titre de deuxième fournisseur de relève pour la pratique 8 « Logiciels libres », pour une période supplémentaire de vingt-quatre (24) mois, à compter du 1^{er} juillet 2014, conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres STM-4009-03-11-40 et de la soumission produite.

D'AUTORISER les chefs de division de la Direction des technologies de l'information à émettre toute demande de service pour le département des TI, inférieure à 25 000,00 \$ toutes taxes incluses, dans le cadre du présent contrat.

D'AUTORISER le directeur des technologies de l'information à émettre toute demande de service pour le département des TI, entre 25 000,00 \$ et 150 000,00 \$ toutes taxes incluses, dans le cadre du présent contrat.

D'AUTORISER le directeur exécutif des ressources humaines et services partagés à émettre toute demande de service pour le département des TI, égale ou supérieure à 150 000,00 \$ toutes taxes incluses, dans le cadre du présent contrat.

D'AUTORISER le chef de division ingénierie TRCP à émettre toute demande de service pour le département TRCP inférieure à 25 000,00 \$ toutes taxes incluses, dans le cadre du présent contrat.

D'AUTORISER le directeur exécutif des services techniques à émettre toute demande de service pour le département TRCP, égale ou supérieure à 25 000,00 \$ toutes taxes incluses, dans le cadre du présent contrat.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : STM-4009-03-11-40 (option de renouvellement)
Titre : Services spécialisés en technologie de l'information

PROCESSUS D'ADJUDICATION DE CONTRAT :

INFORMATIONS SUR LES SOUMISSIONS :

Nouveau contrat : ☐
Prolongation : ☐
Renouvellement : ☒

De gré à gré : ☐
Sur invitation : ☐ Publique : ☐

Nombre d'entreprises invitées :
Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres :
Nombre de soumissions déposées :

ANNEXES JOINTES :

Avis des affaires juridiques : ☐
Analyse technique : ☐
Analyse des prix : ☐
Analyse de qualité : ☐

Rapport sur la conformité des soumissions : ☐
Rapport d'évaluation des offres : ☐

Liste des soumissionnaires : ☐
Autres annexes : ☐

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP ☐ n/a

☒ Comité du CA : Sous-comité - Technologies de l'information 10 avril 2014

DÉMARCHE ET CONCLUSION

Historique d'adjudication

Contrat	Résolution	Valeur totale du contrat TTI (y compris la contingence)	Période couverte	Options de renouvellement
STM-4009-03-11-40	CA-2011-208	12 056 353,40 \$	1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2014	2 périodes de 12 mois
STM-4009-03-11-40	CA-2013-060	1 201 488,75 \$	3 avril 2013 au 3 avril 2014	n/a
Total :		13 257 842,15 \$		

Justification de la levée d'option

La STM doit poursuivre certains projets en cours de réalisation et réaliser de nouveaux projets. Il est plus avantageux pour la STM d'exercer l'option de renouvellement, puisque les ressources actuellement en poste permettent à la STM d'éviter les coûts liés au transfert de connaissances que peuvent engendrer de nouvelles ressources, ce qui peut retarder d'autant les projets en cours. L'augmentation des coûts se limite à l'IPC.

Le montant pour la présente option de renouvellement est de 2 345 490,00 \$ toutes taxes incluses, portant ainsi la valeur du contrat à un total de 15 603 332,15 \$ toutes taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) : n/a

N/A

PRÉPARÉ PAR : DIVISION APPROVISIONNEMENT EXPLOITATION

SERVICE : CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Nom : Yves Desmarais
Titre : Administrateur de contrats

DATE : 20-05-2014

Nom : Line Boucher
Titre : Directrice

DATE : 20/05/2014

SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : STM-4009-03-11-40 (option de renouvellement)
Titre : Services spécialisés en technologie de l'information

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre	type U			
Compte	551440			
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	2 345 490,00 \$	\$	\$	2 345 490,00 \$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de 07-2014 à 07-2016

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**	500 000,00 \$	1 040 000,00 \$	500 000,00 \$	2 040 000,00 \$
(B) TPS	25 000,00 \$	52 000,00 \$	25 000,00 \$	102 000,00 \$
(C) TVQ	49 875,00 \$	103 740,00 \$	49 875,00 \$	203 490,00 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	574 875,00 \$	1 195 740,00 \$	574 875,00 \$	2 345 490,00 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	56 321,50 \$	117 148,72 \$	56 321,50 \$	229 791,72 \$
(F) Montant net (D-E)	518 553,50 \$	1 078 591,28 \$	518 553,50 \$	2 115 698,28 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

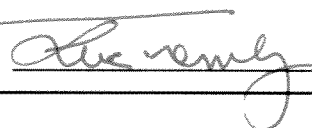
SUBVENTION : n/a

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS : _____

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER



DATE : 3-5-2014

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no :

5.2

Assemblée du :

4 JUIN 2014

Résolution no :

CA-2014-135

RECOMMANDATION : STM-4240-04-12-40

D'AUTORISER l'augmentation de l'enveloppe budgétaire du contrat STM-4240-04-12-40, adjugé au conseil d'administration du 5 septembre 2012 (CA-2012-235), pour des services spécialisés en technologie de l'information, pour la pratique 5 « SAP RH », pour un montant de 500 000,00 \$, plus les taxes de 74 875,00 \$, le tout pour un montant maximum de 574 875,00 \$ toutes taxes incluses.

D'AUTORISER l'exercice de l'option de renouvellement du contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information, adjugé à l'entreprise CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC., pour la pratique 5 « SAP RH », pour une période de vingt-quatre (24) mois, à compter du 5 septembre 2014, pour un montant de 3 280 000,00 \$, plus les taxes de 491 180,00 \$, pour un montant maximum de 3 771 180,00 \$, le tout conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres STM-4240-02-12-40 et de la soumission produite par l'Adjudicataire.

D'AUTORISER l'entreprise GROUPE SAPERGY CONSULTATIONS INC. à agir à titre de fournisseur de relève pour la pratique 5 « SAP RH », pour une période supplémentaire de vingt-quatre (24) mois, à compter du 5 septembre 2014, conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres STM-4240-04-12-40 et de la soumission produite.

Suite de la rubrique « RECOMMANDATION » annexée à la présente.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 12 514 175,06 \$ TTI

REQUÉRANT :

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Nom : **Luc Lamontagne**

Titre : **Directeur**

DATE : 2014/05/21

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :

RESSOURCES HUMAINES ET SERVICES PARTAGÉS

Nom : **Alain Brière**

Titre : **Directeur exécutif**

DATE : 2014/5/21

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE :

EXPOSÉ DU BESOIN :

Le 5 septembre 2012, la STM a adjugé, pour une période de vingt-quatre (24) mois, des contrats relatifs à des services spécialisés en technologies de l'information afin d'obtenir des ressources spécialisées dans les pratiques : « Informatique générale » et « SAP RH » (CA-2012-235).

Pour la pratique « SAP RH », l'enveloppe budgétaire est insuffisante pour compléter les projets en cours, avant l'échéance du contrat en date du 5 septembre 2014. Afin de respecter ses échéanciers, la STM demande une augmentation de l'enveloppe budgétaire pour poursuivre ses travaux, jusqu'à l'exercice de l'option de renouvellement pour la pratique 5 « SAP RH ».

De plus, la STM demande l'exercice de l'option de renouvellement prévue au contrat STM-4240-04-12-40 pour des « Services spécialisés en technologies de l'information », pour une période de vingt-quatre (24) mois, afin de poursuivre les projets en cours et réaliser de nouveaux projets dans les pratiques « Informatique générale » et « SAP RH ».

Les prévisions des besoins ont été évaluées par la Direction des technologies de l'information.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : STM-4240-04-12-40 (option de renouvellement)
Titre : Services spécialisés en technologie de l'information

SUITE DE LA RUBRIQUE INTITULÉE :

« RECOMMANDATION »

D'AUTORISER l'exercice de l'option de renouvellement du contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information, adjudgé à l'entreprise Cofomo Inc., pour la pratique 1 « Informatique générale », pour une période de vingt-quatre (24) mois, à compter du 5 septembre 2014, pour un montant de 7 104 257,50 \$, plus les taxes de 1 063 862,56 \$, pour un montant maximum de 8 168 120,06 \$, le tout conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres STM-4240-02-12-40 et de la soumission produite par l'Adjudicataire.

D'AUTORISER l'entreprise GFI Solutions d'affaires Inc. à agir à titre de fournisseur de relève pour la pratique 1 « Informatique générale », pour une période supplémentaire de vingt-quatre (24) mois, à compter du 5 septembre 2014, conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres STM-4240-04-12-40 et de la soumission produite.

D'AUTORISER les chefs de division de la Direction des technologies de l'information à émettre toute demande de service inférieure à 25 000,00 \$ toutes taxes incluses, dans le cadre du présent contrat.

D'AUTORISER le directeur des technologies de l'information à émettre toute demande de service entre 25 000,00 \$ et 150 000,00 \$ toutes taxes incluses, dans le cadre du présent contrat.

D'AUTORISER le directeur exécutif des ressources humaines et services partagés à émettre toute demande de service égale ou supérieure à 150 000,00 \$ toutes taxes incluses, dans le cadre du présent contrat.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : STM-4240-04-12-40 (option de renouvellement)
Titre : Services spécialisés en technologie de l'information

PROCESSUS D'ADJUDICATION DE CONTRAT :

INFORMATIONS SUR LES SOUMISSIONS :

Nouveau contrat : ☐
Prolongation : ☐
Renouvellement : ☒

De gré à gré : ☐
Sur invitation : ☐ Publique : ☐

Nombre d'entreprises invitées :
Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres :
Nombre de soumissions déposées :

ANNEXES JOINTES :

Avis des affaires juridiques : ☐
Analyse technique : ☐
Analyse des prix : ☐
Analyse de qualité : ☐

Rapport sur la conformité des soumissions : ☐
Rapport d'évaluation des offres : ☐

Liste des soumissionnaires : ☐
Autres annexes : ☐

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP ☐ n/a

☒ Comité du CA : **Sous-comité - Technologies de l'information 10 avril 2014**

DÉMARCHE ET CONCLUSION

Historique d'adjudication

Contrat	Résolution	Valeur totale du contrat TTI (y compris la contingence)	Période couverte	Options de renouvellement
STM-4240-04-12-40	CA-2012-235	11 887 909,11 \$	5 sept. 2012 au 5 sept. 2014	2 périodes de 12 mois

Justification de l'augmentation budgétaire

La STM a plusieurs projets en cours de réalisation qui ne peuvent être reportés. L'arrêt des travaux aurait pour effet d'engendrer des coûts importants pour la STM. L'augmentation budgétaire permettra à la STM de poursuivre ses travaux jusqu'à l'exercice de l'option de renouvellement pour la pratique 5 « SAP RH ».

Le montant demandé à titre d'augmentation budgétaire est de 574 875,00 \$ toutes taxes incluses, portant ainsi la valeur du contrat à un total de 12 462 784,11 \$ toutes taxes incluses.

Suite de la rubrique intitulée « Démarche et conclusion » annexée à la présente.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) : n/a

N/A

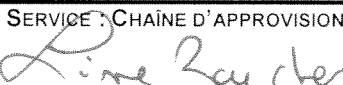
PRÉPARÉ PAR : DIVISION APPROVISIONNEMENT EXPLOITATION


Nom : Yves Desmarais

DATE : 20-05-2014

Titre : Administrateur de contrats

SERVICE : CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT


Nom : Line Boucher

DATE : 20/5/2014

Titre : Directrice

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : STM-4240-04-12-40 (option de renouvellement)
Titre : Services spécialisés en technologie de l'information

SUITE DE LA RUBRIQUE INTITULÉE :

« DÉMARCHE ET CONCLUSION »

Justification de la levée d'option

La STM doit poursuivre certains projets en cours de réalisation et réaliser de nouveaux projets. Il est plus avantageux pour la STM d'exercer l'option de renouvellement, puisque les ressources actuellement en poste permettent à la STM d'éviter les coûts liés au transfert de connaissances que peuvent engendrer de nouvelles ressources, ce qui peut retarder d'autant les projets en cours. L'augmentation des coûts se limite à l'IPC.

Le montant pour la présente option de renouvellement est de 11 939 300,06 \$ toutes taxes incluses, portant ainsi la valeur du contrat, y compris l'augmentation budgétaire, à un total de 24 402 084,17 \$ toutes taxes incluses.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : STM-4240-04-12-40 (option de renouvellement)
Titre : Services spécialisés en technologie de l'information

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre	type U			
Compte	551440			
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	12 514 175,06 \$	\$	\$	12 514 175,06 \$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de 06-2014 à 09-2016

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**	3 100 000,00 \$	5 200 000,00 \$	2 584 257,50 \$	10 884 257,50 \$
(B) TPS	155 000,00 \$	260 000,00 \$	129 212,87 \$	544 212,87 \$
(C) TVQ	309 225,00 \$	518 700,00 \$	257 779,69 \$	1 085 704,69 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	3 564 225,00 \$	5 978 700,00 \$	2 971 250,06 \$	12 514 175,06 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	349 193,30 \$	585 743,80 \$	291 098,52 \$	1 226 035,42 \$
(F) Montant net (D-E)	3 215 031,70 \$	5 392 956,40 \$	2 680 151,54 \$	11 288 139,64 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION : n/a

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS :

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER

the nemy

DATE : 30-5-2014

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no :

5.3

Assemblée du :

4 JUIN 2014

Résolution no :

CA-2014-136

RECOMMANDATION : STM-4390-11-12-40

D'AUTORISER l'exercice de l'option de renouvellement du contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information, adjugé à l'entreprise CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUES CGI INC. pour la pratique 2 « SAP Générale », pour une période de vingt-quatre (24) mois, à compter du 3 octobre 2014, pour un montant de 2 400 000,00 \$, plus les taxes de 359 400,00 \$, pour un montant maximum de 2 759 400,00 \$, le tout conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres STM-4390-11-12-40 et de la soumission produite par l'Adjudicataire.

D'AUTORISER l'entreprise 6362222 CANADA INC. (LE GROUPE CREATECH) à agir à titre de premier fournisseur de relève pour la pratique 2 « SAP Générale », pour une période supplémentaire de vingt-quatre (24) mois, à compter du 3 octobre 2014, conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres STM-4390-11-12-40 et de la soumission produite.

Suite de la rubrique « RECOMMANDATION » annexée à la présente.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 3 968 247,15 \$ TTI

REQUÉRANT : TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Nom : 
Titre : Directeur

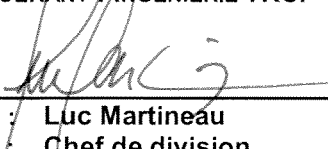
DATE : 2014/05/20

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE : RESSOURCES HUMAINES ET SERVICES PARTAGÉS

Nom : 
Titre : Directeur exécutif

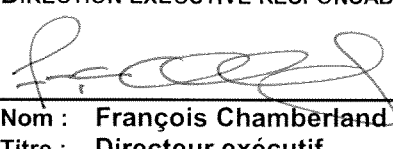
DATE : 2014/05/20

REQUÉRANT : INGÉNIERIE TRCP

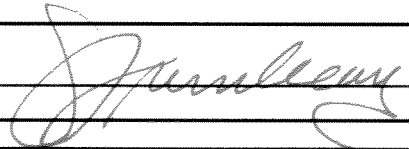
Nom : 
Titre : Chef de division

DATE : 2014/05/20

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE : SERVICES TECHNIQUES

Nom : 
Titre : Directeur exécutif

DATE : 2014/05/20

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE : 

EXPOSÉ DU BESOIN :

Le 3 avril 2013, la STM a adjugé, pour une période de dix-huit (18) mois, des contrats relatifs à des services spécialisés en technologies de l'information afin d'obtenir des ressources spécialisées dans les pratiques : « SAP Générale », « Risques et sécurité informatique » et « Supervision et métrologie de systèmes TI » (CA-2013-059).

La STM demande l'exercice de l'option de renouvellement prévue au contrat STM-4390-11-12-40 pour des « Services spécialisés en technologies de l'information », pour une période de vingt-quatre (24) mois, afin de poursuivre les projets en cours et réaliser de nouveaux projets dans les pratiques « SAP Générale », « Risques et sécurité informatique » et « Supervision et métrologie de systèmes TI ».

Les prévisions des besoins ont été évaluées par la Direction des technologies de l'information.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : STM-4390-11-12-40 (option de renouvellement)
Titre : Services spécialisés en technologie de l'information

SUITE DE LA RUBRIQUE INTITULÉE :

« RECOMMANDATION »

D'AUTORISER l'exercice de l'option de renouvellement du contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information, adjugé à l'entreprise OKIOK DATA LTÉE, pour la pratique 6 « Risques et sécurité informatique », pour une période de vingt-quatre (24) mois, à compter du 3 octobre 2014, pour un montant de 651 400,00 \$, plus les taxes de 97 547,15 \$, pour un montant maximum de 748 947,15 \$, le tout conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres STM-4390-11-12-40 et de la soumission produite par l'Adjudicataire.

D'AUTORISER l'entreprise CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUES CGI INC. à agir à titre de premier fournisseur de relève pour la pratique 6 « Risques et sécurité informatique », pour une période supplémentaire de vingt-quatre (24) mois, à compter du 3 octobre 2014, conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres STM-4390-11-12-40 et de la soumission produite.

D'AUTORISER l'entreprise BELL CANADA à agir à titre de deuxième fournisseur de relève pour la pratique 6 « Risques et sécurité informatique », pour une période supplémentaire de vingt-quatre (24) mois, à compter du 3 octobre 2014, conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres STM-4390-11-12-40 et de la soumission produite.

D'AUTORISER l'exercice de l'option de renouvellement du contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information, adjugé à l'entreprise SAVOIR-FAIRE LINUX INC., pour la pratique 9 « Supervision et métrologie de système TI », pour une période de vingt-quatre (24) mois, à compter du 3 octobre 2014, pour un montant de 400 000,00 \$, plus les taxes de 59 900,00 \$, pour un montant maximum de 459 900,00 \$, le tout conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres STM-4390-11-12-40 et de la soumission produite par l'Adjudicataire.

D'AUTORISER les chefs de division de la Direction des technologies de l'information à émettre toute demande de service pour le département des T.I. inférieure à 25 000,00 \$ toutes taxes incluses, dans le cadre du présent contrat.

D'AUTORISER le directeur des technologies de l'information à émettre toute demande de service pour le département des T.I. entre 25 000,00 \$ et 150 000,00 \$ toutes taxes incluses, dans le cadre du présent contrat.

D'AUTORISER le directeur exécutif des ressources humaines et services partagés à émettre toute demande de service pour le département des T.I. égale ou supérieure à 150 000,00 \$ toutes taxes incluses, dans le cadre du présent contrat.

D'AUTORISER le chef de division ingénierie TRCP à émettre toute demande de service pour le département TRCP inférieure à 25 000,00 \$ toutes taxes incluses, dans le cadre du présent contrat.

D'AUTORISER le directeur exécutif des services techniques à émettre toute demande de service pour le département TRCP égale ou supérieure à 25 000,00 \$ toutes taxes incluses, dans le cadre du présent contrat.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : STM-4390-11-12-40 (option de renouvellement)
Titre : **Services spécialisés en technologie de l'information**

PROCESSUS D'ADJUDICATION DE CONTRAT :

INFORMATIONS SUR LES SOUMISSIONS :

Nouveau contrat : ☐
Prolongation : ☐
Renouvellement : ☒

De gré à gré : ☐
Sur invitation : ☐ Publique : ☐

Nombre d'entreprises invitées :
Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres :
Nombre de soumissions déposées :

ANNEXES JOINTES :

Avis des affaires juridiques : ☐
Analyse technique : ☐
Analyse des prix : ☐
Analyse de qualité : ☐

Rapport sur la conformité des soumissions : ☐
Rapport d'évaluation des offres : ☐

Liste des soumissionnaires : ☐
Autres annexes : ☐

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP ☐ n/a

☒ Comité du CA : **Sous-comité - Technologies de l'information 10 avril 2014**

DÉMARCHE ET CONCLUSION

Historique d'adjudication

Contrat	Résolution	Valeur totale du contrat TTI (y compris la contingence)	Période couverte	Options de renouvellement
STM-4390-11-12-40	CA-2013-059	4 469 193,22 \$	3 avril 2013 au 3 oct. 2014	2 périodes de 12 mois

Justification de la levée d'option

La STM doit poursuivre certains projets en cours de réalisation et réaliser de nouveaux projets. Il est plus avantageux pour la STM d'exercer l'option de renouvellement, puisque les ressources actuellement en poste permettent à la STM d'éviter les coûts liés au transfert de connaissances que peuvent engendrer de nouvelles ressources, ce qui peut retarder d'autant les projets en cours. L'augmentation des coûts se limite à l'IPC.

Le montant pour la présente option de renouvellement est de 3 968 247,15 \$ toutes taxes incluses, portant ainsi la valeur du contrat à un total de 8 437 440,37 \$ toutes taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) : n/a

N/A

PRÉPARÉ PAR : DIVISION APPROVISIONNEMENT EXPLOITATION

SERVICE : CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Nom : Yves Desmarais
Titre : Administrateur de contrats

DATE : 20-05-2014

Nom : Line Boucher
Titre : Directrice

DATE : 20/5/2014

SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : STM-4390-11-12-40 (option de renouvellement)
Titre : Services spécialisés en technologie de l'information

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre	type U			
Compte	551440			
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	3 968 247,15 \$	\$	\$	3 968 247,15 \$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de 10-2014 à 10-2016

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base **	431 425,00 \$	1 725 700,00 \$	1 294 275,00 \$	3 451 400,00 \$
(B) TPS	21 571,25 \$	86 285,00 \$	64 713,75 \$	172 570,00 \$
(C) TVQ	43 034,64 \$	172 138,58 \$	129 103,93 \$	344 277,15 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	496 030,89 \$	1 984 123,58 \$	1 488 092,68 \$	3 968 247,15 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	48 597,00 \$	194 388,03 \$	145 791,02 \$	388 776,05 \$
(F) Montant net (D-E)	447 433,89 \$	1 789 735,55 \$	1 342 301,66 \$	3 579 471,10 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION : n/a

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS : _____

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER

Sheenewy

DATE : 30-5-2014

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 5.4

Assemblée du : 4 JUIN 2014

Résolution no : CA 2014-137

RECOMMANDATION : STM-4474-03-13-40

D'AUTORISER l'exercice de l'option de renouvellement du contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information, adjugé à l'entreprise 6362222 CANADA INC. (LE GROUPE CREATECH) pour la pratique 4 « SAP Entretien des actifs », pour une période de douze (12) mois, à compter du 2 octobre 2014, pour un montant de 3 091 000,00 \$, plus les taxes de 462 877,25 \$, pour un montant maximum de 3 553 877,25 \$, le tout conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres STM-4474-03-13-40 et de la soumission produite par l'Adjudicataire.

D'AUTORISER les chefs de division de la Direction des technologies de l'information à émettre toute demande de service inférieure à 25 000,00 \$ toutes taxes incluses, dans le cadre du présent contrat.

D'AUTORISER le directeur des technologies de l'information à émettre toute demande de service entre 25 000,00 \$ et 150 000,00 \$ toutes taxes incluses, dans le cadre du présent contrat.

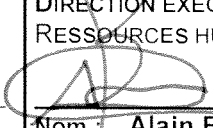
D'AUTORISER le directeur exécutif des ressources humaines et services partagés à émettre toute demande de service égale ou supérieure à 150 000,00 \$ toutes taxes incluses, dans le cadre du présent contrat.

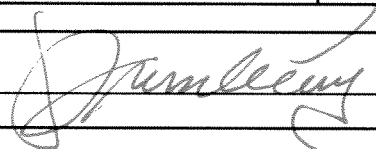
LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 3 553 877,25 \$ TTI

REQUÉRANT :
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION


DATE : 20/5/2014
Nom : Luc Lamontagne
Titre : Directeur

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :
RESSOURCES HUMAINES ET SERVICES PARTAGÉS


DATE : 20/5/2014
Nom : Alain Brière
Titre : Directeur exécutif

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE : 

EXPOSÉ DU BESOIN :

Le 2 octobre 2013, la STM a adjugé, pour une période de douze (12) mois, des contrats relatifs à des services spécialisés en technologies de l'information afin d'obtenir des ressources spécialisées dans les pratiques : « SAP Entretien des actifs » (CA-2013-275).

La STM demande l'exercice de l'option de renouvellement prévue au contrat STM-4474-03-13-40 pour des « Services spécialisés en technologies de l'information », pour une période de douze (12) mois, afin de poursuivre les projets en cours et réaliser de nouveaux projets dans la pratique « SAP Entretien des actifs ».

Les prévisions des besoins ont été évaluées par la Direction des technologies de l'information.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : STM-4474-03-13-40 (première option de renouvellement)
Titre : Services spécialisés en technologie de l'information

PROCESSUS D'ADJUDICATION DE CONTRAT :

INFORMATIONS SUR LES SOUMISSIONS :

Nouveau contrat : ☐
Prolongation : ☐
Renouvellement : ☒

De gré à gré : ☐
Sur invitation : ☐

Publique : ☐

Nombre d'entreprises invitées :
Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres :
Nombre de soumissions déposées :

ANNEXES JOINTES :

Avis des affaires juridiques : ☐
Analyse technique : ☐
Analyse des prix : ☐
Analyse de qualité : ☐

Rapport sur la conformité des soumissions : ☐
Rapport d'évaluation des offres : ☐

Liste des soumissionnaires : ☐
Autres annexes : ☐

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP ☐ n/a

☒ Comité du CA : **Sous-comité - Technologies de l'information 10 avril 2014**

DÉMARCHE ET CONCLUSION

Historique d'adjudication

Contrat	Résolution	Valeur totale du contrat TTI (y compris la contingence)	Période couverte	Options de renouvellement
STM-4474-03-13-40	CA-2013-275	2 731 737,02 \$	2 oct. 2013 au 2 oct. 2014	1 période de 12 mois

Justification de la levée d'option

La STM doit poursuivre certains projets en cours de réalisation et réaliser de nouveaux projets. Il est plus avantageux pour la STM d'exercer l'option de renouvellement, puisque les ressources actuellement en poste permettent à la STM d'éviter les coûts liés au transfert de connaissances que peuvent engendrer de nouvelles ressources, ce qui peut retarder d'autant les projets en cours. L'augmentation des coûts se limite à l'IPC.

Le montant pour la présente option de renouvellement est de 3 553 877,25 \$ toutes taxes incluses, portant ainsi la valeur du contrat à un total de 6 285 614,27 \$ toutes taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) : n/a

N/A

PRÉPARÉ PAR : DIVISION APPROVISIONNEMENT EXPLOITATION

SERVICE : CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Nom : **Yves Desmarais**
Titre : **Administrateur de contrats**

DATE : 20-05-2014

Nom : **Line Boucher**
Titre : **Directrice**

DATE : 20/5/2014

SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : STM-4474-03-13-40 (première option de renouvellement)
Titre : Services spécialisés en technologie de l'information

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre	type U			
Compte	551440			
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	3 553 877,25 \$	\$	\$	3 553 877,25 \$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de 10-2014 à 10-2015

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**	772 750,00 \$	2 318 250,00 \$	0,00 \$	3 091 000,00 \$
(B) TPS	38 637,50 \$	115 912,50 \$	0,00 \$	154 550,00 \$
(C) TVQ	77 081,81 \$	231 245,44 \$	0,00 \$	308 327,25 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	888 469,31 \$	2 665 407,94 \$	0,00 \$	3 553 877,25 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	87 044,88 \$	261 134,64 \$	0,00 \$	348 179,51 \$
(F) Montant net (D-E)	801 424,43 \$	2 404 273,30 \$	0,00 \$	3 205 697,74 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION : n/a

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS : _____

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER

Luc Lemay

DATE : 3-5-2014

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 55

Assemblée du : 4 JUIN 2014

Résolution no : CA-2014-138

RECOMMANDATION : STM-4748-03-14-40

D'ADJUGER, à l'entreprise SOCIÉTÉ CONSEIL GROUPE LGS, le plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des services de confection de trousse pour le déploiement automatisé des nouvelles versions logicielles pour le projet de migration Windows et Office de la STM, pour une période de vingt-quatre (24) mois, pour un montant maximum de 456 500,00 \$, plus les taxes de 68 360,88 \$, pour un montant maximum de 524 860,88 \$ toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public STM-4748-03-14-40 et à la soumission produite par l'Adjudicataire.

D'EXERCER immédiatement les options pour les trousse supplémentaires, pour un montant de 80 000,00 \$, plus les taxes de 11 980,00 \$, pour un montant maximum de 91 980,00 \$ toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public STM-4748-03-14-40 et à la soumission produite par l'Adjudicataire.

D'AUTORISER le directeur des technologies de l'information à émettre toute demande de service directement à l'Adjudicataire, dans le cadre du présent contrat, pourvu que le montant maximum payé à l'Adjudicataire ne dépasse par 616 840,88 \$, TTI.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 616 840,88 \$ TTI

REQUÉRANT :
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Nom : Luc Lamontagne
Titre : Directeur

DATE : 2014/05/16

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :
RESSOURCES HUMAINES ET SERVICES PARTAGÉS

Nom : Alain Brière
Titre : Directeur exécutif

DATE : 2014/5/16

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE : [Signature]

EXPOSÉ DU BESOIN :

La STM doit mettre à niveau le système d'exploitation Windows et la suite bureautique Office de Microsoft sur tous les postes de travail de ses employés. Ces postes de travail sont actuellement dotés de la plateforme d'exploitation Windows XP et Office 2000/2003. Les postes de travail seront migrés à Windows 7 et Office 2013.

La migration à Windows 7 vise à assurer la compatibilité des diverses applications corporatives, logiciels commerciaux et fichiers de données bureautiques (bases de données, chiffriers, etc.). Un nombre grandissant de logiciels et applications ne sont plus compatibles avec Windows XP.

La STM a besoin de trousse d'installation automatisée afin de pouvoir procéder à l'installation rapide et efficace des nouvelles versions des logiciels sur les postes de travail de ses employés. L'installation fera l'objet d'un appel d'offres public distinct.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : STM-4748-03-14-40 (Adjudication)

Titre de l'appel d'offres : Services de confection de trousse pour le projet de migration Office et Windows de la STM

PROCESSUS D'ADJUDICATION DE CONTRAT :

INFORMATIONS SUR LES SOUMISSIONS :

Nouveau contrat : ☒
Prolongation : ☐
Renouvellement : ☐

De gré à gré : ☐
Sur invitation : ☐

Publique : ☒

Nombre d'entreprises invitées :
Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel
d'offres : 17
Nombre de soumissions déposées : 5

ANNEXES JOINTES :

Avis des affaires juridiques : ☐
Analyse technique : ☐
Analyse des prix : ☐
Analyse de qualité : ☐

Rapport sur la conformité
des soumissions : ☐
Rapport d'évaluation des offres : ☐

Liste des soumissionnaires : ☐
Autres annexes : ☐

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP ☒ (17 juillet 2013)

☒ Comité du CA (sous-comité - technologies de l'information
29 août 2013 et 24 janvier 2014)

DÉMARCHE ET CONCLUSION

La démarche de l'appel d'offres

Un appel d'offres a été publié dans le quotidien *Le Journal de Montréal*, le 3 avril 2014 et sur SEAO, le système électronique des appels d'offres du gouvernement du Québec. Les soumissions ont été ouvertes publiquement, le 28 avril 2014.

Le marché

Le marché est composé de plusieurs entreprises en technologies de l'information.

Analyse des soumissions

Dix-sept (17) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres, cinq (5) d'entre elles ont déposé une offre et deux (2) ont été déclarées non recevables, dont le plus bas soumissionnaire, soit l'entreprise CONSEILLERS EN GESTION ET EN INFORMATIQUE CGI INC., laquelle a ajouté des conditions à l'exécution du contrat. Le deuxième plus bas soumissionnaire, déclaré conforme, est l'entreprise SOCIÉTÉ CONSEIL GROUPE LGS.

Règle d'adjudication

La règle d'adjudication de l'appel d'offres est le plus bas soumissionnaire conforme.

Option(s) de renouvellement

Le contrat prévoit une option de renouvellement pour une période additionnelle de douze (12) mois.

Suite de la rubrique « Démarche et conclusion » annexée à la présente recommandation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

N/A

PRÉPARÉ PAR : DIVISION APPROVISIONNEMENT EXPLOITATION

Nom : Yves Desmarais
Titre : Administrateur de contrats

DATE : 15-05-2014

SERVICE : DIRECTION CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Nom : Line Boucher
Titre : Directrice

DATE : 16/5/2014

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : STM-4748-03-14-40 (Adjudication)

Titre de l'appel d'offres : Services de confection de trousses pour le projet de migration Office et Windows de la STM

SUITE DE LA RUBRIQUE INTITULÉE :

« Démarche et conclusion »

Estimation

L'estimation de contrôle pour ce contrat était de 662 256,00 \$ toutes taxes incluses. Le prix soumis de 616 840,88 \$ toutes taxes incluses est donc inférieur de 45 415,12 \$ (6,86 % favorable). Cet écart s'explique par le fait que le plus bas soumissionnaire conforme a proposé des taux horaires très compétitifs.

Aucune comparaison n'est possible entre le prix soumis actuel et d'anciens prix payés, puisqu'il n'existe aucun historique de contrats précédents, celui-ci étant une première.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : STM-4748-03-14-40 (Adjudication)

Titre de l'appel d'offres : Services de confection de troussees pour le projet de migration Office et Windows de la STM

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre				
Compte	552170			
Ordre interne	325550			
Réseau activité				
Règlement d'emprunt	R-144			
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	616 840,88 \$	\$	\$	616 840,88 \$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de 06-2014 à 06-2016

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**	114 125,00 \$	342 375,00 \$	80 000,00 \$	536 500,00 \$
(B) TPS	5 706,25 \$	17 118,75 \$	4 000,00 \$	26 825,00 \$
(C) TVQ	11 383,97 \$	34 151,91 \$	7 980,00 \$	53 515,88 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	131 215,22 \$	393 645,66 \$	91 980,00 \$	616 840,88 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	12 855,38 \$	38 566,15 \$	9 011,44 \$	60 432,97 \$
(F) Montant net (D-E)	118 359,84 \$	355 079,51 \$	82 968,56 \$	556 407,91 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

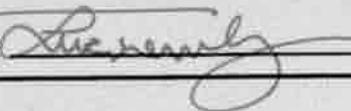
SUBVENTION : Suite à une évaluation du dossier par la division soutien exploitation et projets de la direction Budget et investissements, ce projet a été classé non admissible à une subvention selon les modalités du programme d'aide de la SOFIL. Le projet ne présente pas les caractéristiques correspondantes aux technologies décrites dans la section 3.2.3 Projets présentant un caractère innovateur sur le plan technologique.

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS : _____

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER



DATE : 30-5-2014

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 6.1

Assemblée du : 4 JUIN 2014

Résolution no : CA-2014-139

RECOMMANDATION :

D'ADJUGER à CONSTRUCTION ARCADE, le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux divers d'architecture, de structure, de mécanique et d'électricité (lot C34) pour le projet « Modifications – Atelier de petite révision Youville (PRY) », dans le cadre de l'acquisition du matériel roulant MPM-10, pour un montant de 479 800,00 \$, plus taxes de 71 850,05 \$, pour un montant total de 551 650,05 \$ toutes taxes incluses et autres conditions mentionnées à l'appel d'offres STM-4730-02-14-31 et dans la soumission produite par l'Adjudicataire.

D'AUTORISER une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 551 650,05 \$ TTI

REQUÉRANT :
GESTION DES PROJETS MAJEURS

Nom : Pierre Vézina
Titre : Directeur principal

DATE : 2014/05/13

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :
GESTION DES PROJETS MAJEURS

Nom : Pierre Dauphinais
Titre : Directeur exécutif

DATE : 13 mai 2014

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE : [Signature]

EXPOSÉ DU BESOIN :

L'objectif du projet « Modifications – Atelier de petite révision Youville » est d'adapter les infrastructures, les équipements de production et les équipements fixes de l'atelier PRY, afin de permettre l'entretien des nouvelles voitures de métro MPM-10.

La présente recommandation concerne l'octroi d'un contrat pour réaliser divers travaux d'architecture, de mécanique, de structure et d'électricité. Ces travaux sont complémentaires à ceux inclus dans le contrat principal octroyé en novembre 2011 et visent à finaliser les aménagements de l'atelier.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Bureau de projet MPM-10 - Adjudication d'un contrat
Appel d'offres STM-4730-02-14-31 Modifications - Atelier de petite révision Youville (PRY)
Lot C34 – Travaux divers – Architecture, mécanique, structure et électricité

PROCESSUS D'ADJUDICATION DE CONTRAT :

INFORMATIONS SUR LES SOUMISSIONS :

Nouveau contrat : ☒
Prolongation : ☐
Renouvellement : ☐

De gré à gré : ☐
Sur invitation : ☐

Publique : ☒

Nombre d'entreprises invitées :
Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel
d'offres : 15
Nombre de soumissions déposées : 3

ANNEXES JOINTES :

Avis des affaires juridiques : ☒
Analyse technique : ☒
Analyse des prix : ☐
Analyse de qualité : ☐

Rapport sur la conformité
des soumissions : ☒
Rapport d'évaluation des offres : ☐

Liste des soumissionnaires : ☐
Autres annexes : ☐

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP ☐ (date)

☐ Comité du CA (nom + date du comité)

DÉMARCHE ET CONCLUSION

Un avis de parution de l'appel d'offres a été publié le 28 mars 2014 dans le quotidien « Le Journal de Montréal » ainsi que par voie électronique dans « SÉAO ». Les soumissions ont été ouvertes publiquement le 28 avril 2014.

Quinze (15) entreprises se sont procuré le document d'appel d'offres et trois (3) d'entre elles ont présenté une soumission. Les trois (3) soumissions ont été jugées recevables et conformes.

Il est recommandé d'adjuger le contrat à Construction Arcade, le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 479 800,00 \$, avant taxes.

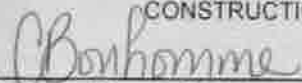
L'estimation de contrôle pour la réalisation du contrat est de 474 353,41 \$, avant taxes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

N/A

PRÉPARÉ PAR : DIVISION APPROVISIONNEMENT PROJETS ET
CONSTRUCTION, CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

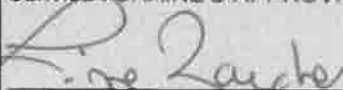


DATE : 2014-05-12

Nom : Chantal Bonhomme

Titre : Administrateur de contrats

SERVICE : CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT



DATE : 14/5/2014

Nom : Line Boucher

Titre : Directrice

SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Bureau de projet MPM-10 - Adjudication d'un contrat
Appel d'offres STM-4730-02-14-31 Modifications - Atelier de petite révision Youville (PRY)
Lot C34 - Travaux divers - Architecture, mécanique, structure et électricité

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre				
Compte	553990			
Ordre interne	456065			
Réseau activité				
Règlement d'emprunt	R-042-4			
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	551 650,05 \$	\$	\$	551 650,05 \$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de juin 2014 à octobre 2014

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**	479 800,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	479 800,00 \$
(B) TPS	23 990,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	23 990,00 \$
(C) TVQ	47 860,05 \$	0,00 \$	0,00 \$	47 860,05 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	551 650,05 \$	0,00 \$	0,00 \$	551 650,05 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	54 046,11 \$	0,00 \$	0,00 \$	54 046,11 \$
(F) Montant net (D-E)	497 603,94 \$	0,00 \$	0,00 \$	497 603,94 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION :

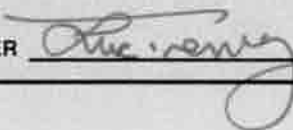
Suite à une évaluation du dossier par le MTQ, le sous-projet "Modification des ateliers et équipements métro" du projet majeur MPM-10 a été admis à une subvention de 75% des dépenses admissibles selon les modalités du programme d'aide en vigueur. La division Soutien exploitation et projets du service Budget et investissements confirme que cette subvention a été autorisée le 12 juillet 2012.

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS : _____

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER



DATE : 30-5-2014

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no :

6.2

Assemblée du :

4 JUIN 2014

Résolution no :

CA-2014-140

RECOMMANDATION : STM-3909-10-10-38

D'AUTORISER des modifications au Contrat STM-3909-10-10-38 – Fourniture de matériel roulant MPM-10 pour le métro de Montréal, pour un coût de 2 630 645,47\$, plus les taxes de 393 939,16\$, soit un coût total de 3 024 584,63\$.

D'AUTORISER des modifications au Contrat STM-3909-10-10-38 – Fourniture de matériel roulant MPM-10 pour le métro de Montréal, pour un crédit de (260 105,25\$), plus les taxes de (38 950,76\$), soit un crédit total de (299 056,01\$).

Le tout pour un coût net de 2 370 540,22\$, plus taxes, soit un montant total de 2 725 528,62\$ payable à même les contingences autorisées lors de l'octroi du Contrat le STM-3909-10-10-38.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : \$ TTI

REQUÉRANT :

Gestion des projets majeurs

Nom : Pierre Vézina

Titre : Directeur principal

DATE :

2014/05/16

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :

Gestion des projets majeurs

Nom : Pierre Dauphinais

Titre : Directeur exécutif

DATE :

20 mai 2014

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE :

DATE :

4 JUIN 2014

EXPOSÉ DU BESOIN :

À l'automne 2010, la STM a octroyé un contrat de gré à gré au Consortium Bombardier Alstom (nommé CBA ci-après), pour l'acquisition des 468 voitures (52 trains) de métro MPM-10 pour une valeur totale de 1 190 462 364,00 \$, taxes en sus.

En cours de réalisation du contrat, des modifications contractuelles se sont avérées nécessaires. Conformément à la nouvelle politique de gestion PG.4.10 – *Modifications aux contrats octroyés par la société et gestion des réserves pour contingences de contrat*, la présente recommandation vise à faire autoriser un lot de modifications qui n'avaient pas été finalisées avant l'adoption de cette politique de gestion.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Bureau de projet MPM-10 – Modifications contractuelles (lot #2) du contrat STM-3909-10-10-38 - Fourniture de matériel roulant MPM-10 pour le métro de Montréal

DÉMARCHE, SOLUTION PROPOSÉE ET CONCLUSION

Conformément à la *Loi concernant l'acquisition de voitures pour le métro de Montréal* (L.Q., 2010 c. 22), le contrat faisant l'objet de la présente recommandation a été conclu de gré à gré avec le CBA à l'automne 2010, le tout pour un montant total de 1 190 462 364,00 \$ taxes en sus.

En vertu du contrat, le CBA doit fournir 468 voitures de métro, des options techniques, des pièces de rechange et des outillages spécialisés. Pour ce faire, « le Fournisseur s'engage à respecter et à se conformer à tous et chacun des éléments, normes, exigences, spécifications, obligations, codes, techniques et performances contenus dans les Spécifications techniques et généralement à tout ce qui est requis par celles-ci ». Toutefois, « la STM peut modifier les Travaux, que ce soit en apportant des modifications ou des ajouts ou en en supprimant certaines parties » (Clause 8 du Cahier des Charges). Quant au CBA, il peut constater « qu'une amélioration peut être apportée aux Spécifications techniques ou s'il désire proposer une équivalence aux matériaux ou autres éléments spécifiés aux Documents contractuels » (Clause 19.2 du Cahier des charges).

Ainsi, en cours de réalisation du contrat, des modifications contractuelles ont été apportées au contrat. Le bureau de projet MPM-10 a regroupé les demandes de modification en lots distincts qui sont associés à des périodes de temps.

Un premier lot (lot #1) est associé à la période du début du contrat au 31 août 2011. Parmi les modifications contractuelles comprises dans ce lot, quinze (15) totalisent un coût de 1 556 555,65\$, soit un montant total de 1 789 649,86\$ toutes taxes incluses et treize (13) totalisent un crédit de 2 234 800,00\$ avant taxes. L'article 19.6 du Cahier des charges du contrat prévoit que lorsqu'une modification contractuelle occasionne une réduction de coût, le crédit est divisé en parts égales entre les deux parties. Ainsi, la part de crédit de la STM, pour ces modifications contractuelles, s'élève à 1 117 400,00\$, soit un montant total de 1 284 730,65\$ toutes taxes incluses. Les coûts moins les crédits des modifications contractuelles totalisent un montant de 439 155,65\$, soit un montant de 504 919,21\$ toutes taxes incluses.

Un deuxième lot (lot #2) est associé à la période du 1^{er} septembre 2011 au 30 avril 2012. Parmi les modifications contractuelles comprises dans ce lot, six (6) totalisent un coût de 2 630 645,47\$, soit un montant total de 3 024 584,63\$ toutes taxes incluses et quinze (15) totalisent un crédit de 520 210,50\$ avant taxes; ainsi, la part de crédit de la STM s'élève à 260 105,25\$, soit un montant total de 299 056,01\$ toutes taxes incluses. Les coûts moins les crédits des modifications contractuelles totalisent un montant de 2 370 540,22\$, soit un montant de 2 725 528,62\$ toutes taxes incluses. Ce montant sera payé à même les contingences autorisées lors de l'octroi du contrat le 18 octobre 2010.

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP ☐ (date)

☐ Comité du CA (nom + date du comité)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Liste des modifications faisant l'objet de la présente recommandation

PRÉPARÉ PAR : APPROVISIONNEMENT PROJETS ET CONSTRUCTION

Nom : Isabelle Darsigny
Titre : Administrateur de contrats

DATE : 2014/05/16

SERVICE : CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Nom : Line Boucher
Titre : Directrice

DATE : 2014/05/20

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Bureau de projet MPM-10 – Modifications contractuelles (lot #2) du contrat STM-3909-10-10-38 - Fourniture de matériel roulant MPM-10 pour le métro de Montréal

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat		\$	\$	

* S'il y a plus que 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5 etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

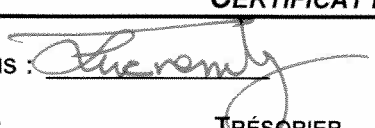
VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de ____ à ____

	2013	2014	2015 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**	- \$	- \$	- \$	0,00 \$
(B) TPS	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(C) TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(E) Ristourne TPS	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(F) Montant net (D-E)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2015, indiquer le total des années 2015 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS : 

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER

DATE : 30-5-2014

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 9.1

Assemblée du : 4 JUIN 2014

Résolution no : CA-2014-141

RECOMMANDATION :

D'ADJUGER à Les Entreprises J. Picoñi Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection de la membrane pour la station Jean-Drapeau (Projet 03.01.04.46 Lot C-39) dans le cadre du programme Réno-Infrastructures phase 1, pour un montant de 1 014 822,32 \$ plus taxes applicables de 151 969,65 \$, soit un montant total de 1 166 791,97 \$ toutes taxes incluses et autres conditions mentionnées à l'appel d'offres STM-4726-02-14-21 et dans la soumission déposée par l'Adjudicataire.

ET

D'AUTORISER une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 1 166 791,97 \$ TTI

REQUÉRANT :

GESTION DES PROJETS MAJEURS

Nom : Pierre Vézina

Titre : Directeur principal

DATE : 2014/05/16

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :

GESTION DES PROJETS MAJEURS

Nom : Pierre Dauphinais

Titre : Directeur exécutif

DATE : 16 mai 2014

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE :

EXPOSÉ DU BESOIN :

Le programme Réno-Infrastructures vise essentiellement le maintien des infrastructures du réseau de métro. Le programme inclut principalement des travaux de réfection des éléments architecturaux et structuraux ainsi que des travaux de remplacement des équipements de mécanique et d'électricité.

Ces travaux visent principalement la réfection de la membrane incluant les correctifs des pentes avec un nouveau béton semi-léger, la mise en place d'un nouveau remblai ainsi que la récupération et la réinstallation des pavés unis existants. Pour la réalisation complète de l'ouvrage, d'autres travaux connexes doivent aussi être réalisés : le démantèlement et la réinstallation des lampadaires extérieurs et des bases de béton, des modifications aux conduits de drainage, le démantèlement et la réinstallation des clôtures à mailles, la réfection des murets, la démolition et la construction d'un escalier extérieur.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Bureau de projets Infrastructures métro – Réno-Infrastructures phase 1 - Adjudication d'un contrat
Appel d'offres STM-4726-02-14-21 – Projet 03.01.04.46 Lot C-39 - Jean-Drapeau - Réfection de la membrane

PROCESSUS D'ADJUDICATION DE CONTRAT :

INFORMATIONS SUR LES SOUMISSIONS :

Nouveau contrat : ☒
Prolongation : ☐
Renouvellement : ☐

De gré à gré : ☐
Sur invitation : ☐ Publique : ☒

Nombre d'entreprises invitées : 0
Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres : 12
Nombre de soumissions déposées : 6

ANNEXES JOINTES :

Avis des affaires juridiques : ☒
Analyse technique : ☒
Analyse des prix : ☒
Analyse de qualité : ☐

Rapport sur la conformité des soumissions : ☒
Rapport d'évaluation des offres : ☐

Liste des soumissionnaires : ☒
Autres annexes : ☐

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP ☐ (date)

☐ Comité du CA (nom + date du comité)

DÉMARCHE ET CONCLUSION

Un avis de parution de l'appel d'offres a été publié le 20 mars 2014 dans le quotidien « Le Journal de Montréal » et le document d'appel d'offres a été publié le 20 mars 2014 par voie électronique dans « SÉ@O ». Les soumissions ont été ouvertes publiquement le 23 avril 2014.

Douze (12) entreprises se sont procuré le document d'appel d'offres et six (6) d'entre elles ont présenté une soumission. Les six (6) soumissions reçues ont été jugées recevables et conformes.

Il est recommandé d'adjuger le contrat à Les Entreprises J. Picconi Inc., le plus bas soumissionnaire conforme au montant de 1 014 822,32 \$, avant taxes et contingences.

L'estimation de contrôle de la firme externe pour ces travaux concernant la réfection de la membrane pour la station Jean-Drapeau, avant taxes et contingences de réalisation, est de 1 567 137,79 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

Le présent appel d'offres comprend une section de devis relative aux engagements de la politique de développement durable. Cette dernière traite de la gestion et élimination des matériaux de rebut de construction / démolition.

PRÉPARÉ PAR : Division Approvisionnement projets et construction, Chaîne d'approvisionnement

SERVICE : Chaîne d'approvisionnement

Nom : Valérie Comeau
Titre : Administrateur de contrats

DATE : 7/05/14

Nom : Line Boucher
Titre : Directrice

DATE : 16/5/2014

SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Bureau de projets Infrastructures métro – Réno-Infrastructures phase I - Adjudication d'un contrat
Appel d'offres STM-4726-02-14-21 – Projet 03.01.04.46 Lot C-39 - Jean-Drapeau - Réfection de la membrane

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre				
Compte	547150			
Ordre interne	210446			
Réseau activité				
Règlement d'emprunt	R-121			
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	1 166 791,97 \$	\$	\$	1 166 791,97 \$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de juin 2014 à novembre 2014

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**	1 014 822,32 \$	0,00 \$	0,00 \$	1 014 822,32 \$
(B) TPS	50 741,12 \$	0,00 \$	0,00 \$	50 741,12 \$
(C) TVQ	101 228,53 \$	0,00 \$	0,00 \$	101 228,53 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	1 166 791,97 \$	0,00 \$	0,00 \$	1 166 791,97 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	114 312,64 \$	0,00 \$	0,00 \$	114 312,64 \$
(F) Montant net (D-E)	1 052 479,33 \$	0,00 \$	0,00 \$	1 052 479,33 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivante dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

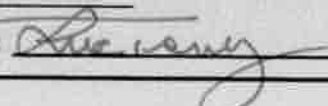
SUBVENTION : Le programme Réno-Infrastructures phase I a été confirmé admissible à une subvention maximale de 75 % conformément au Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes le 25 novembre 2013.

Financement:

Le présent contrat visant la réfection de la membrane à la station Jean-Drapeau fait partie intégrante de l'enveloppe globale du règlement d'emprunt R-121 correspondant au programme Réno-Infrastructures phase I dont l'autorisation a été accordée par le Conseil d'administration de la STM à sa séance du 30 juin 2010 (CA-2010-197) et par le MAMROT le 21 novembre 2011 (AM 270884).

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS :

LES FONDS SONT DISPONIBLES : TRÉSORIER  DATE : 30-5-2014

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 9.2

Assemblée du : 4 JUIN 2014

Résolution no : CA-2014-142

RECOMMANDATION :

D'ADJUGER à Construction Camvi Inc., soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage, le contrat pour les Travaux d'injection, pour le bureau de projets Infrastructures métro pour un montant total de 790 000,00 \$ plus taxes applicables de 118 302,50 \$, soit un montant total de 908 302,50 \$ toutes taxes incluses et autres conditions mentionnées à l'appel d'offres STM-4731-02-14-64 et dans la soumission déposée par l'Adjudicataire.

ET

D'AUTORISER une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 908 302,50 \$ TTI

REQUÉRANT :
GESTION DES PROJETS MAJEURS

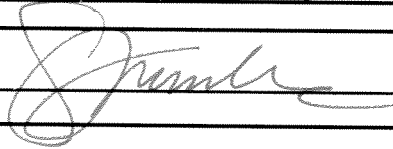
Nom : Pierre Vézina
Titre : Directeur principal

DATE : 2014/05/15

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :
GESTION DES PROJETS MAJEURS

Nom : Pierre Dauphinais
Titre : Directeur exécutif

DATE : 13 mai 2014

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE : 

EXPOSÉ DU BESOIN :

Le programme Réno-Infrastructures vise essentiellement le maintien des infrastructures du réseau de métro. Le programme inclut principalement des travaux de réfection des éléments architecturaux et structuraux ainsi que des travaux de remplacement des équipements de mécanique et d'électricité.

Dans le cadre du présent appel d'offres, la STM vise à réaliser des travaux d'injection de fissures sèches et humides dans divers lieux et types d'infrastructures du métro (tunnel, stations, structures auxiliaires) pour :

- Limiter les dommages causés par les infiltrations d'eau sur les composantes architecturales, structurales, électriques et mécaniques;
- Assurer la pérennité des infrastructures du métro.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Bureau de projets Infrastructures métro – Adjudication d'un contrat
Appel d'offres STM-4731-02-14-64 – Projet 03.01.10.31 Lot C01-Travaux d'injection

PROCESSUS D'ADJUDICATION DE CONTRAT :

INFORMATIONS SUR LES SOUMISSIONS :

Nouveau contrat : ☒
Prolongation : ☐
Renouvellement : ☐

De gré à gré : ☐
Sur invitation : ☐ Publique : ☒

Nombre d'entreprises invitées :
Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres : 9
Nombre de soumissions déposées : 5

ANNEXES JOINTES :

Avis des affaires juridiques : ☒
Analyse technique : ☐
Analyse des prix : ☒
Analyse de qualité : ☒

Rapport sur la conformité des soumissions : ☒
Rapport d'évaluation des offres : ☒

Liste des soumissionnaires : ☒
Autres annexes : ☐

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP ☐ (date)

☒ Comité du CA (nom + date du comité)

DÉMARCHE ET CONCLUSION

Lors de l'assemblée du 2 avril 2014, le conseil d'administration approuvait un système de pondération et d'évaluation des offres (CA-2014-089) selon l'article 96 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (L.R.Q. Chapitre S-30.01).

Un avis de parution de l'appel d'offres a été publié le 4 avril 2014 dans le quotidien « Le Journal de Montréal ». Le document d'appel d'offres a été publié le 4 avril 2014 par voie électronique dans « SÉ@O ». Les soumissions ont été ouvertes publiquement le 25 avril 2014.

Neuf (9) entreprises se sont procuré le document d'appel d'offres et cinq (5) d'entre elles ont présenté une soumission. Les cinq (5) soumissions reçues ont été jugées recevables et conformes.

Il est recommandé d'adjuger le contrat à Construction Camvi Inc., le soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage, suite à l'application du système d'évaluation et de pondération des offres, au montant de 790 000,00 \$, avant taxes et contingences.

L'estimation de contrôle de la STM pour la réalisation du contrat, avant taxes et contingences, est de 1 338 843,00 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

S/O

PRÉPARÉ PAR : Division Approvisionnement projets et construction, Chaîne d'approvisionnement

Yassine Boussikouk DATE : 13/05/14

Nom : Yassine Boussikouk
Titre : Administrateur de contrats

SERVICE : Chaîne d'approvisionnement

Line Boucher DATE : 13/05/2014

Nom : Line Boucher
Titre : Directrice

SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Bureau de projets Infrastructures métro – Adjudication d'un contrat
Appel d'offres STM-4731-02-14-64 – Projet 03.01.10.31 Lot C01-Travaux d'injection

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre				
Compte	547150			
Ordre interne	211031			
Réseau activité				
Règlement d'emprunt	R-121			
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	908 302,50 \$	\$	\$	908 302,50 \$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de juin 2014 à juin 2016

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**	158 000,00 \$	474 000,00 \$	158 000,00 \$	790 000,00 \$
(B) TPS	7 900,00 \$	23 700,00 \$	7 900,00 \$	39 500,00 \$
(C) TVQ	15 760,50 \$	47 281,50 \$	15 760,50 \$	78 802,50 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	181 660,50 \$	544 981,50 \$	181 660,50 \$	908 302,50 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	17 797,59 \$	53 392,78 \$	17 797,59 \$	88 987,97 \$
(F) Montant net (D-E)	163 862,91 \$	491 588,72 \$	163 862,91 \$	819 314,53 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION : Le programme Réno-Infrastructures phase I a été confirmé admissible à une subvention maximale de 75 % conformément au Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes le 25 novembre 2013.

Financement:

Le présent contrat visant les travaux d'injection fait partie intégrante de l'enveloppe globale du règlement d'emprunt R-121 correspondant au programme Réno-Infrastructures phase I dont l'autorisation a été accordée par le Conseil d'administration de la STM à sa séance du 30 juin 2010 (CA-2010-197) et par le MAMROT le 21 novembre 2011 (AM 270884).

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS : _____

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER



DATE : 3-5-2014

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 121

Assemblée du : 4 JUIN 2014

Résolution no : CA-2014-143

RECOMMANDATION :

D'OCTROYER un contrat à la compagnie de Déménagement et de Transport LIPARI Limitée, pour la location d'un espace d'entreposage d'environ 2 000 pieds carrés, pour un terme de cinq (5) ans, du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2019, pour l'entreposage de transformateurs électriques et de cabinets, pour un loyer pour le terme de 154 400,00 \$, plus les taxes de 23 121,40 \$, pour un montant maximum de 177 521,40 \$, le tout selon les termes et conditions substantiellement conformes au projet de contrat annexé à la présente, sur lequel les signataires pourront apporter des modifications requises afin de donner plein effet à la présente.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 177 521,40 \$ TTI

REQUÉRANT :

CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Line Boucher DATE : 12 mai 2014

Nom : Line Boucher
Titre : Directrice

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :

RESSOURCES HUMAINES ET SERVICES PARTAGÉS

Alain Brière DATE : 13/5/2014

Nom : Alain Brière
Titre : Directeur exécutif

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE :

J. Dumelleau DATE : 4 JUIN 2014

EXPOSÉ DU BESOIN :

La STM possède un parc de dix (10) transformateurs et de deux (2) cabinets électriques, qu'elle doit entreposer dans un site sec, chauffé et accessible. Ces équipements, de diverses capacités, sont présentement entreposés à Pointe-Claire chez Compagnie de Déménagement et de Transport LIPARI Limitée (ci-après « Lipari »). Le terme du contrat vient à échéance le 31 août 2014.

Cette recommandation vise à octroyer un nouveau contrat de location d'espace pour l'entreposage de transformateurs et de cabinets électriques, pour un terme de cinq (5) ans, du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2019, avec une clause de résiliation sur préavis de trois (3) mois.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Contrat de location d'un espace de 2 000 pieds carrés dans l'entrepôt de la compagnie Lipari à Pointe-Claire, du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2019.

DÉMARCHE, SOLUTION PROPOSÉE ET CONCLUSION

La STM possède un parc de transformateurs électriques de diverses capacités et des cabinets électriques qu'elle doit entreposer dans un entrepôt chauffé. Les équipements de ce parc, essentiels au bon fonctionnement du métro, sont utilisés pour remplacer des équipements défectueux sur le réseau. L'équipement défaillant doit être remplacé rapidement afin d'assurer la livraison du service. La STM ne peut entreposer ces équipements dans ses entrepôts car elle n'a ni l'espace disponible, ni les équipements, ni le personnel pour manipuler ces pièces d'équipements volumineuses étant donné les manipulations particulières requises.

La STM ne pourrait considérer de commander les équipements au fur et à mesure de leur défaillance, puisque le délai de livraison pour ce type d'équipement est long. Il faut prévoir plus de six (6) mois pour la préparation des devis, l'appel d'offres, l'octroi du contrat et la fabrication, qui à elle seule, peut prendre de huit (8) à douze (12) semaines. La STM a besoin d'avoir des équipements disponibles rapidement.

Le contrat d'entreposage convenu avec Lipari est pour une durée de cinq (5) ans, du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2019, au loyer total pour le terme de 154 400,00 \$, plus les taxes de 23 121,40 \$, pour un montant maximum de 177 521,40 \$ toutes taxes incluses. Le loyer comprend une couverture d'assurance des biens pour une valeur de 1 million de dollars. La valeur des équipements entreposés est de 1,4 M \$.

La valeur du contrat est conforme aux estimés budgétaires d'un montant de 178 000,00 \$.

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP ☐ : N/A

☐ Comité du CA : N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

Lipari encourage ses clients à adopter la facturation en ligne plutôt que le papier. Il a mis sur place un programme de gestion des matières résiduelles dans ses bureaux et ses entrepôts. Il contribue à réduire la consommation énergétique de son bâtiment par des mesures, telles que la limitation de l'ouverture des portes en hiver.

LISTE DES ANNEXES

1. Inventaire des équipements

PRÉPARÉ PAR :

APPROVISIONNEMENT EXPLOITATION

M. Chartrand

DATE : 8/5/14

Nom : Manon Chartrand

Titre : Administrateur immobilier

SERVICE :

CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Line Boucher

Nom : Line Boucher

Titre : Directrice

DATE : 19 mai 2014

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Contrat de location d'un espace de 2 000 pieds carrés dans l'entrepôt de la compagnie Lipari à Pointe-Claire, du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2019

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre	97431			
Compte	573110			
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	177 521,40 \$	\$	\$	177 521,40 \$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2019

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**	9 600,00 \$	28 800,00 \$	116 000,00 \$	154 400,00 \$
(B) TPS	480,00 \$	1 440,00 \$	5 800,00 \$	7 720,00 \$
(C) TVQ	957,60 \$	2 872,80 \$	11 571,00 \$	15 401,40 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	11 037,60 \$	33 112,80 \$	133 371,00 \$	177 521,40 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	1 081,37 \$	3 244,12 \$	13 066,59 \$	17 392,08 \$
(F) Montant net (D-E)	9 956,23 \$	29 868,68 \$	120 304,41 \$	160 129,32 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

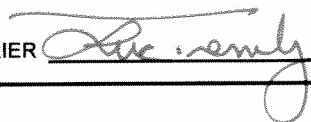
SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS : _____

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER



DATE : 3-5-2014

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 12.2

Assemblée du : 4 JUIN 2014

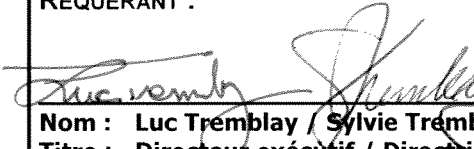
Résolution no : CA 2014-144

RECOMMANDATION :

De modifier l'entente de résiliation et de rétrocession du 21 décembre 2007 concernant les biens relatifs au prolongement du métro sur le territoire de la Ville de Laval avec L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT, telle que modifiée les 29 février 2008, 31 mars 2008, 31 octobre 2008, 30 juin 2009, 30 juin 2010, 30 juin 2011, 30 juin 2012 et 30 juin 2013, afin de reporter la date du 30 juin 2014 prévue aux articles 6.1 et 6.3 de l'entente au 30 juin 2015.

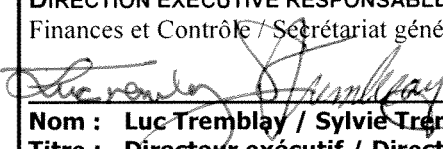
LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : \$ TTI

REQUÉRANT :

 DATE : 9/05/2014
Nom : **Luc Tremblay / Sylvie Tremblay**
Titre : **Directeur exécutif / Directrice exécutive**

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :

Finances et Contrôle / Secrétariat général et affaires juridiques

 DATE : 9/05/2014
Nom : **Luc Tremblay / Sylvie Tremblay**
Titre : **Directeur exécutif / Directrice exécutive**

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE :

 DATE : 4 JUIN 2014

EXPOSÉ DU BESOIN :

Dans le cadre de bonnes relations entre les divers intervenants au dossier et afin d'éviter que l'AMT ait à présenter une perte sur disposition d'actif pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2007, la Société avait accepté de rétrocéder les biens relatifs au prolongement du métro sur le territoire de la Ville de Laval à l'AMT le 21 décembre 2007.

L'entente prévoyait que les parties s'engageaient à ce que les pourparlers puissent se concrétiser au plus tard le 29 février 2008. Devant l'impossibilité de terminer les négociations à la satisfaction de toutes les parties, huit (8) reports ont été approuvés par les parties, dont le dernier a été approuvé le 7 juin 2013 pour reporter la date du 30 juin 2013 au 30 juin 2014.

Des discussions sont présentement en cours entre la STM, l'AMT, le ministère des Finances et le ministère des Transports pour compléter le dossier. Compte tenu qu'il reste certains aspects financiers à convenir entre les parties, il ne sera pas possible de procéder à l'entente de cession avant le 30 juin 2014. Il a donc été convenu entre les représentants des parties de reporter encore une fois le délai au 30 juin 2015.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Modification à l'entente de rétrocession du contrat de cession des biens relatifs au prolongement du métro vers le territoire de la Ville de Laval avec l'AMT - Avenant no. 9

DÉMARCHE, SOLUTION PROPOSÉE ET CONCLUSION

L'AMT et la Société signaient un acte de cession des biens relatifs au prolongement du métro vers Laval en avril 2007, et ce, à titre gratuit, tel que prévu à l'article 47 de la *Loi sur l'Agence métropolitaine de transport* (A-7.02).

Afin d'éviter que l'AMT, qui a conservé la dette relative à la construction de ce prolongement, fasse une perte pour disposition d'actif au 31 décembre 2007, il a été requis de rétrocéder les biens et de résilier l'acte de cession avant le 31 décembre 2007. Le conseil d'administration approuvait cette résiliation le 20 décembre 2007 (CA-2007-290) et une entente portant la date du 21 décembre 2007, était signée par la Société et l'AMT, avec l'intervention du ministère des Transports et du ministère des Finances.

L'entente de résiliation prévoit que la STM peut exploiter ce prolongement comme si elle en était propriétaire, en attente d'un nouvel acte de cession qui sera signé lorsque les modalités financières auront été convenues entre l'AMT, la STM, le ministère des Finances, le ministère des Transports et la Ville de Montréal. Les parties avaient convenu initialement que les pourparlers se termineraient pour le 29 février 2008.

Compte tenu de la complexité du dossier et des nombreuses étapes à franchir avant d'être en mesure de signer une nouvelle entente entre la Société et l'AMT, les parties à l'entente convenaient une première fois de reporter la date du 29 février au 31 mars 2008 (CA-2008-043). Les pourparlers n'ayant pas abouti, la Société approuvait sept (7) autres reports de date (CA-2008-070, CA-2008-253, CA-2009-134, CA-2010-186, CA-2011-169, CA-2012-179 et CA-2013-166). La dernière résolution reportait la date du 30 juin 2014.

Toutes les parties impliquées ont signé des avenants confirmant ces reports d'échéancier.

Les discussions ont repris en mars dernier avec les représentants de la Société, de l'AMT, du ministère des Transports du Québec, du ministère des Finances, le Contrôleur des Finances et de la comptabilité gouvernementale et de la Ville de Montréal. Comme il reste toujours à régler certains aspects financiers, il a été convenu entre les parties de reporter une fois de plus, la date du 30 juin 2014 au 30 juin 2015.

Le dossier a été présenté au Comité des Finances du 24 avril 2014.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

Sans objet.

LISTE DES ANNEXES

Projet d'avenant no. 9

PRÉPARÉ PAR :

 DATE : 6-5-2014
Nom : Johanne Blain
Titre : notaire

SERVICE :

 DATE : 7 mai 2014
Nom : Sylvain Joly
Titre : directeur des Affaires juridiques

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Modification à l'entente de rétrocession du contrat de cession des biens relatifs au prolongement du métro vers le territoire de la Ville de Laval avec l'AMT - Avenant no. 9

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	\$	\$	\$	\$

* S'il y a plus que 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5 etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Inscription au PTI ☐ Oui ☐ Non

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de _____ à _____

	ANNÉE 1	ANNÉE 2	ANNÉE 3	TOTAL
(A) Base**				0,00 \$
(B) Contingences	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(C) Sous-Total (A+B)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(D) TPS	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(E) TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(F) Montant TTI (C+D+E)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(G) Ristourne TPS	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(H) Montant net (F-G)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat s'échelonne sur plus de trois (3) ans, indiquer le total des années 3, 4 et 5, etc. dans la colonne « Année 3 » et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS :

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER _____

DATE :

30-5-2014

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 13.1

Assemblée du : 4 JUIN 2014

Résolution no : CA-2014-145

RECOMMANDATION : STM-4758-04-14-25

D'ADOPTER, conformément à l'article 96.1 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (R.L.R.Q. Chapitre S-30.01), le système de pondération et d'évaluation des offres devant servir à déterminer le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, dont chacun des critères ci-après énumérés fera l'objet d'une description plus détaillée dans les documents d'appel d'offres, lequel système sera intégré au document d'appel d'offres public intitulé « Services professionnels pour l'évaluation des risques électriques permanents » :

- Compréhension du mandat	5 points
- Compétence et expérience du soumissionnaire	20 points
- Expertise de l'équipe proposée	25 points
- Méthodologie, approche et plan de travail	25 points
- Compétence, expérience et disponibilité du chargé de projet	15 points
- Capacité de relève	10 points
	/100

D'APPROUVER la nomination des membres du comité de sélection et des substituts dont les noms et les fonctions apparaissent sur la liste en annexe de la présente recommandation, laquelle demeure confidentielle jusqu'à l'adjudication du contrat.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : N/A \$ TTI

REQUÉRANT :

RESSOURCES HUMAINES

Michel M.

DATE : 06-05-2014

Nom : Michel Lefebvre

Titre : Directeur

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :

RESSOURCES HUMAINES ET SERVICES PARTAGÉS

Alain Brière

DATE : 7/5/2014

Nom : Alain Brière

Titre : Directeur exécutif

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE :

[Signature]

EXPOSÉ DU BESOIN :

La STM s'est doté d'un plan d'action 2012-2020 en matière de santé et sécurité du travail, aligné avec le plan 2020 de la STM. Le calendrier de réalisation prévoit le développement d'un programme de prévention des risques électriques. Des comités sectoriels sont actuellement à l'œuvre pour adresser les risques par direction de l'entretien. Le consultant supportera les comités de travail pour les diagnostics des risques et la recherche de moyens de prévention et de correction.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : STM-4758-04-14-25 (Grille de pondération et d'évaluation des offres)
Services professionnels pour l'évaluation des risques électriques permanents

DÉMARCHE, SOLUTION PROPOSÉE ET CONCLUSION

La STM utilise un système de pondération et d'évaluation des offres conforme à l'article 96.1 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (R.L.R.Q. Chapitre S-30.01).

La grille de pondération et d'évaluation des offres est composée des critères qui sont indiqués à la première page de la présente recommandation. L'application de cette grille de pondération et d'évaluation permettra de prioriser les entreprises en fonction des différents critères d'évaluation.

Suite à l'approbation de la grille de pondération et d'évaluation des offres et du comité de sélection, un appel d'offres public sera lancé afin de sélectionner une ou des entreprises aptes à offrir des services conformes aux exigences des documents d'appel d'offres.

Le prix proposé sera pondéré pour les offres ayant obtenu un pointage intérimaire d'au moins 70, selon la formule prescrite à l'article 96.1 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (R.L.R.Q. Chapitre S-30.01). Les soumissionnaires, dont l'offre n'atteindra pas le pointage intérimaire de 70, verront leur enveloppe contenant le prix, retournée sans avoir été ouverte.

Le contrat sera adjugé au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final.

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP ☐ N/A

☐ Comité du CA N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

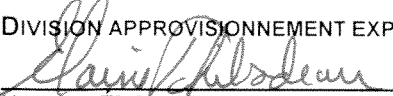
Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

N/A

LISTE DES ANNEXES

PRÉPARÉ PAR :

DIVISION APPROVISIONNEMENT EXPLOITATION

 DATE : 01-05-14

Nom : Elaine Thibodeau

Titre : Administrateur de contrats

SERVICE :

DIRECTION CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

 DATE : 5 mai 2014

Nom : Line Boucher

Titre : Directrice

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : STM-4713-02-14-25 (Grille de pondération et d'évaluation des offres)
Services professionnels pour l'évaluation des risques électriques permanents

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre	37700			
Compte	591130			
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	\$	\$	\$	N/A \$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

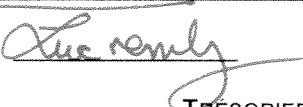
Période couverte par le contrat : de _____ à _____

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**				0,00 \$
(B) TPS	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(C) TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(F) Montant net (D-E)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS : 

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER

DATE : 30-5-2014

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 14.1

Assemblée du : 4 JUIN 2014

Résolution no : CA-2014-146

RECOMMANDATION :

D'ACQUÉRIR, de gré à gré ou par expropriation, le lot n° 1 064 628 du cadastre du Québec, immeuble ayant front sur la rue Towers dans l'arrondissement de Ville-Marie, Ville de Montréal, requis pour la construction du poste de ventilation mécanique Saint-Mathieu dans le cadre du programme Réno-Systèmes, et dans ce dernier cas, d'obtenir les autorisations requises par la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) et par la *Loi sur l'Expropriation* (RLRQ, c. E-24) pour procéder par expropriation, le tout en contrepartie d'une indemnité à verser aux expropriés en fonction notamment d'une évaluation devant être préparée par un évaluateur agréé et déterminée par le Tribunal administratif du Québec en l'absence d'une entente entre les parties.

D'OBTENIR de l'arrondissement de Ville-Marie, Ville de Montréal, un permis d'occupation du domaine public permanente pour la partie du poste de ventilation mécanique située en tréfonds de la rue Towers et du boulevard De Maisonneuve Ouest, telle que montrée au plan joint à la présente recommandation pour en faire partie intégrante, ainsi qu'un permis d'occupation du domaine public pour la période de construction du poste de ventilation mécanique sur une partie de la rue Towers (lot n° 1 066 460 du cadastre du Québec) et des ruelles situées sur le côté et en arrière de la propriété à acquérir (lots n°s 1 066 459 et 3 138 582 du cadastre du Québec).

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : \$

REQUÉRANT :

Bureau de projets Équipements fixes Métro

DATE : 14-05-21

Nom : Donald Desaulniers

Titre : Directeur de projets principal

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :

Ressources humaines et services partagés

DATE : 14-05-21

Nom : Alain Brière

Titre : Directeur exécutif

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE :

EXPOSÉ DU BESOIN :

Le projet *Ventilation* du programme Réno-Systèmes a pour objectifs d'améliorer le système de ventilation en tunnel, essentiel à la ventilation d'urgence (incendies, évacuation de produits nocifs, etc.), la ventilation confort (température et qualité de l'air) et la ventilation des travaux de nuit (transport avec véhicules diesel, travaux de soudure, etc.). Le projet vise aussi à rendre les installations conformes à la norme NFPA 130, à améliorer la fiabilité du système de ventilation en tunnel et à rendre les installations conformes au règlement n° 4996 de la Ville de Montréal sur le niveau de bruit. Un nouveau poste de ventilation doit être construit sur le lot n° 1 064 628 du cadastre du Québec. Pour ce faire, il est recommandé de procéder par expropriation, ou de gré à gré le cas échéant, pour acquérir cette propriété.

La STM demandera aussi à l'arrondissement de Ville-Marie, Ville de Montréal, un permis d'occupation du domaine public permanente pour la partie de la galerie de ventilation qui sera construite en tréfonds sous la rue Towers, reliant le puits de ventilation au tunnel du métro et un permis d'occupation temporaire du domaine public pour la période de construction du poste de ventilation mécanique sur la partie de la rue et des ruelles qui seront touchées par ces travaux.

RS-GP-EF-GN-GN-GEN-9999-20167

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : 9 290 330-A04 Acquisition par expropriation ou de gré à gré d'un immeuble sur la rue Towers et obtention d'un permis d'occupation du domaine public de l'arrondissement de Ville-Marie, Ville de Montréal pour le PVM St-Mathieu

DÉMARCHE, SOLUTION PROPOSÉE ET CONCLUSION

Au centre-ville, les sites potentiels d'implantation sont très difficiles à trouver. La rareté des terrains et les constructions qui s'y trouvent présentent un défi. Le site visé pour l'implantation du poste de ventilation mécanique se trouve sur le lot n° 1 064 628 du cadastre du Québec. Sur ce lot est construite une résidence, jumelée de deux logements, inhabitée depuis environ 4 ans, laquelle porte le numéro 1423 de la rue Towers. Cette propriété a une superficie, selon le cadastre, de 142,14 mètres carrés.

Il est donc nécessaire d'acquérir cette propriété, soit de gré à gré, soit par expropriation. Dans le premier cas, si une entente intervient, l'offre d'achat sera présentée au conseil d'administration pour approbation. Pour procéder par expropriation, il est requis d'obtenir l'autorisation du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, de même qu'un décret gouvernemental. Une demande sera acheminée au ministère des Transports du Québec une fois l'autorisation obtenue du conseil d'agglomération pour la rédaction et l'adoption d'un tel décret, compte tenu des délais nécessaires avant l'obtention d'un tel décret et de l'incertitude quant aux négociations pour l'acquisition de cette propriété.

La galerie de ventilation du futur poste de ventilation St-Mathieu sera quant à elle située en tréfonds du boulevard De Maisonneuve Ouest et de la rue Towers, le tout tel que montré au plan joint comme annexe à la présente recommandation.

Afin de pouvoir occuper cet espace, il est nécessaire d'obtenir de l'arrondissement de Ville-Marie, Ville de Montréal, un permis d'occupation permanente du domaine public à cet endroit.

Finalement, il y a lieu d'obtenir un permis d'occupation temporaire du domaine public sur une partie de la rue Towers et des ruelles portant les n°s 1 066 459 et 3 138 582 du cadastre du Québec, pour la période requise pour les travaux de construction, soit pour une période d'environ 24 mois.

Consultations

Arrondissement de Ville-Marie
Secrétariat et Affaires juridiques

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP ☐ (S.O.)

☐ Comité du CA (S.O.)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

S.O.

LISTE DES ANNEXES

PRÉPARÉ PAR :

Approvisionnement exploitation



DATE : 14-05-21

Nom : Manon Chartrand

Titre : Administrateur immobilier

SERVICE :

Chaîne d'approvisionnement



DATE : 14-05-21

Nom : Line Boucher

Titre : Directrice

RS-GP-EF-GN-GN-GEN-9999-20167

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : 9 290 330-A04 Acquisition par expropriation ou de gré à gré d'un immeuble sur la rue Towers et obtention d'un permis d'occupation du domaine public de l'arrondissement de Ville-Marie, Ville de Montréal pour le PVM St-Mathieu

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	\$	\$	\$	\$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de _____ à _____

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**				0,00 \$
(B) TPS	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(C) TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(F) Montant net (D-E)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS : Chesemly 30-5-2017

LES FONDS SONT DISPONIBLES : TRÉSORIER _____ DATE : _____

RS-GP-EF-GN-GN-GEN-9999-20167

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no :

14.2

Assemblée du :

4 JUIN 2014

Résolution no :

CA-2014-147

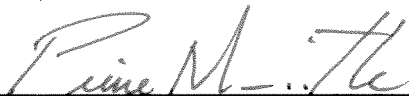
RECOMMANDATION :

D'adjuger à SSQ Groupe Financier, le contrat pour la souscription d'une police d'assurance couvrant les employés non syndiqués de la STM et les employés de la STM membres du Syndicat des professionnelles et professionnels de la STM (SEPB 610), pour les régimes collectifs d'assurance salaire longue durée, d'assurance soins dentaires, d'assurance maladie et d'assurance vie de base et d'assurance vie facultative, au coût pour l'employeur pour chacune des deux premières années contractuelles, soit du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2016, de 6 377 483 \$ (toutes taxes actuelles incluses).

Par la suite, pour la période du 1^{er} juillet 2016 jusqu'au 30 juin 2019, les taux seront fixés annuellement en fonction de l'expérience du régime, le tout sujet à des taux maximums garantis et ce, aux conditions mentionnées dans la demande de soumission et dans la soumission produite par l'adjudicataire.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 37 924 469 \$ TTI

REQUÉRANT :

 DATE : 13 mai 2014

Nom : Pierre Massicotte

Titre : Conseiller principal – Avantages sociaux

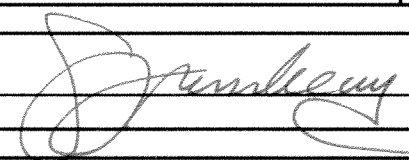
DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :

 DATE : 13/5/2014

Nom : Alain Brière

Titre : Directeur exécutif – Ressources humaines
et services partagés

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE :



EXPOSÉ DU BESOIN :

Les régimes collectifs sont actuellement souscrits auprès de Desjardins Sécurité Financière.

Ayant pris effet le 1^{er} juillet 2009, suite à un appel d'offres public tenu au printemps 2009, cette police d'une durée de cinq (5) ans se termine le 30 juin 2014. Donc, un appel d'offres public s'imposait pour la mise en vigueur d'un nouveau contrat en date du 1^{er} juillet 2014.

Nous devons assurer ces régimes afin de ne pas laisser les employés sans protection à compter du 1^{er} juillet 2014.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Régimes collectifs d'assurance des employés non syndiqués de la STM et employés de la STM membres du Syndicat des professionnelles et professionnels de la STM (SEPB 610)

PROCESSUS D'ADJUDICATION DE CONTRAT :

INFORMATIONS SUR LES SOUMISSIONS :

Nouveau contrat : ☒
 Prolongation : ☐
 Renouvellement : ☐

De gré à gré : ☐
 Sur invitation : ☐

Publique : ☒

Nombre d'entreprises invitées :
 Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres : 8
 Nombre de soumissions déposées : 4

ANNEXES JOINTES :

Avis des affaires juridiques : ☒
 Analyse technique : ☐
 Analyse des prix : ☐
 Analyse de qualité : ☐

Rapport sur la conformité des soumissions : ☐
 Rapport d'évaluation des offres : ☒

Liste des soumissionnaires : ☐
 Autres annexes : ☒

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP ☐ (date)

☐ Comité du CA (nom + date du comité)

DÉMARCHE ET CONCLUSION

Le contrat des régimes mentionnés en rubrique vient à échéance le 30 juin 2014. Un appel d'offres public s'imposait pour la mise en vigueur d'un nouveau contrat en date du 1er juillet 2014.

Une annonce a été placée dans le Journal de Montréal, le 31 mars 2014, et des vérifications ont été effectuées par la suite afin de s'assurer que le marché de l'assurance avait pris connaissance de cet appel d'offres public.

Huit (8) assureurs ont pris possession du cahier des charges et le 28 avril 2014, date de l'ouverture des soumissions, quatre (4) assureurs, soit SSQ Groupe Financier, La Capitale, Desjardins Sécurité Financière et Financière Sun Life ont présenté une soumission.

Les soumissions présentées ont été analysées par les actuaires de la firme Normandin Beaudry afin de déterminer, conformément à l'encadrement posé par les articles pertinents de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, la soumission la plus basse, conforme au cahier des charges.

Sur la base des résultats de leur analyse, la firme Normandin Beaudry recommande à la STM d'accorder le contrat au soumissionnaire conforme ayant présenté la soumission la plus basse soit SSQ Groupe Financier. Le rapport d'analyse de la firme Normandin Beaudry est en annexe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

PRÉPARÉ PAR :

Nom : Pierre Massicotte

Titre : Conseiller principal – Avantages sociaux

DATE : 13 mai 2014

SERVICE :

Nom : Alain Brière

Titre : Directeur exécutif – Ressources humaines et services partagés

DATE : 13 mai 2014

SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Régimes collectifs d'assurance des employés non syndiqués de la STM et employés de la STM membres du Syndicat des professionnelles et professionnels de la STM (SEP 610)

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre	Centres variés			
Compte	519304			
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	37 924 469\$	\$	\$	\$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2019

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**	2 925 451,00 \$	5 850 902,00 \$	26 016 738,00 \$	34 793 091,00 \$
(B) TPS	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(C) TVQ	263 291,00 \$	526 581,00 \$	2 341 506,00 \$	3 131 378,00 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	3 188 742,00 \$	6 377 483,00 \$	28 358 244,00 \$	37 924 469,00 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(F) Montant net (D-E)	3 188 742,00 \$	6 377 483,00 \$	28 358 244,00 \$	37 924 469,00 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

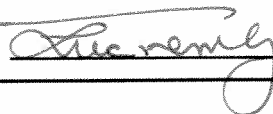
SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS : _____

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER



DATE : 25-2019